

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

### 1. **Hommage au préfet Erignac** (p. 2).

M. le président.

### 2. **Questions au Gouvernement** (p. 2).

#### ASSASSINAT DU PRÉFET DE CORSE (p. 2)

MM. Pierre Mazeaud, Alain Bocquet, Jean Rigal, François Léotard, Jean-Marc Ayrault, Lionel Jospin, Premier ministre.

#### POLITIQUE FAMILIALE (p. 5)

M. Jean-Marie Demange, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### AVENIR DU SECTEUR AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL (p. 5)

Mme Jacqueline Fraysse, M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ (p. 6)

M. Pierre Lequiller, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### TAUX DE TVA

#### DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION (p. 7)

Mme Nicole Ameline, M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

#### FONCTION PUBLIQUE (p. 7)

MM. Christian Paul, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

#### ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT (p. 8)

Mmes Danièle Bousquet, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

#### FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL LOCATIF (p. 9)

MM. Jean-Louis Dumont, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

#### CUMUL DES MANDATS (p. 9)

MM. Georges Tron, Lionel Jospin, Premier ministre.

### 3. **Réduction du temps de travail.** – Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi (p. 10).

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### EXPLICATIONS DE VOTE (p. 12)

MM. Michel Crépeau,  
Jean-Marc Ayrault,  
Mme Roselyne Bachelot-Narquin,  
MM. Maxime Gremetz,  
François Goulard.

## VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 17)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 17)

## PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

### 4. **Nationalité.** – Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi (p. 17).

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. François Colcombet, suppléant M. Louis Mermaz, rapporteur de la commission des lois.

#### EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 18)

Exception d'irrecevabilité de M. François Bayrou : M. Henri Plagnol.

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

Exception d'irrecevabilité (*suite*) : MM. Henri Plagnol, Bruno Le Roux, André Gerin, Mme Nicole Catala, M. Renaud Donnedieu de Vabres. – Rejet.

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 24)

Question préalable de M. Jean-Louis Debré : MM. Thierry Mariani, Jacques Floch, André Gerin, Henri Plagnol. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 5. **Fait personnel** (p. 32).

MM. Jacques Peyrat, Gérard Gouzes.

### 6. **Ordre du jour** (p. 33).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

### HOMMAGE AU PRÉFET ERIGNAC

(*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*)

**M. le président.** Vendredi, le préfet Claude Erignac a été assassiné. Ce meurtre, sans précédent dans notre République, a soulevé une émotion unanime, une indignation profonde, et d'abord en Corse dont il était l'ami. Chaque groupe parlementaire y consacrera une question. Le Premier ministre s'exprimera. Pour ma part, je voudrais brièvement dire ceci :

Le préfet Erignac est mort en faisant son devoir et parce qu'il faisait son devoir. Le service de l'Etat, la défense de la République, ce ne sont pas seulement des mots, ce sont des valeurs pour lesquelles certains se font, littéralement, trouser la peau. A Mme Erignac et à ses enfants, je veux redire notre hommage, notre révolte et notre peine.

Nous sommes ici ceux qui décidons la loi. Claude Erignac était en Corse le représentant de la loi. Il était donc, d'une certaine façon, notre représentant. Mais la loi, ce n'est pas simplement la disposition qui permettra de châtier les assassins, c'est aussi celle qui fixe les devoirs et les droits ordinaires des citoyens et des collectivités, devoirs fiscaux, commerciaux, électoraux et sociaux. La première exigence du législateur est que les lois soient appliquées en Corse comme partout en France. L'Etat de droit commence par là.

Il est évident que l'immense majorité des Corses souhaitent vivre en paix et dans le calme. Ils attendent de l'Etat qu'il fasse concrètement son devoir. L'Etat est légitime à demander qu'ils fassent le leur. C'est à ces conditions que le sursaut nécessaire sera durable et que le message tragique de la mort du préfet Erignac sera réellement entendu.

2

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

#### ASSASSINAT DU PRÉFET DE CORSE

**M. le président.** Pour le groupe RPR, la parole est à M. Pierre Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le Premier ministre, le Président de la République et votre gouvernement ont condamné un acte odieux, irréparable, contre le représentant de l'Etat, donc contre la République.

Je ne doute pas que vous êtes décidé à tout faire pour que les lois s'appliquent en Corse, et ce dans tous les domaines : immobilier, fiscal et autres. Je sais que vous entendez poursuivre et condamner les délinquants et les criminels, de même que je vous sais attaché à l'unité de la nation.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures immédiates entendez-vous prendre pour assurer le respect de l'Etat de droit dans cette île, où l'émotion unanime de la population a bien montré que cette dernière en avait assez ? (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Alain Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, c'est l'horreur, l'émotion, l'indignation, la colère que nous avons tous ressenties devant cet odieux et lâche assassinat de M. Claude Erignac.

Je veux renouveler ici, au nom des députés communistes et partenaires, toute notre sympathie à Mme Erignac, à toute sa famille, à tous ses amis, à tout le corps préfectoral et à toute la population corse qui condamne sans appel cet acte barbare inacceptable.

A cette agression criminelle, qui succède à tant d'autres, qu'on ne peut oublier, contre la démocratie, la liberté et le sens de l'humanité, il faut répondre par la fermeté et l'application de la légalité républicaine. Tout doit être mis en œuvre pour retrouver, cette fois, les coupables et pour qu'ils soient châtiés. Trop, c'est trop !

La République française est une et indivisible. Il ne peut y avoir qu'un seul Etat de droit. La crise que traverse la Corse, marquée notamment par un chômage record et une violence terroriste de caractère mafieux, appelle l'expression rapide et concrète de la solidarité nationale, une réelle transparence et le contrôle des fonds publics par une commission d'enquête de l'Assemblée nationale – que nous demandons avec insistance depuis des années –, mais aussi des investissements, notamment des entreprises publiques permettant une croissance créatrice d'emplois, et des moyens pour l'éducation et l'expression de l'originalité culturelle. Force est de constater que la zone franche n'a rien amené de bon, sinon le triomphe du non-droit.

Cette crise réclame tout autant, en réponse au terrorisme, la garantie et l'approfondissement de la vie démocratique fondée sur la responsabilité citoyenne des Corses et de leurs élus.

Toute la lumière doit être faite. Il faut, en effet, un sursaut. Le peuple de France, dont le peuple corse est partie intégrante et duquel nous sommes solidaires, l'exige avec impatience. Nous attendons des plus hautes autorités de l'Etat, du Gouvernement, de la police et de la justice, que des réponses concrètes et urgentes soient apportées, notamment l'autodissolution des bandes armées et le

dépôt des armes à l'autorité de la République. C'est à ce prix que l'espoir d'une démocratie citoyenne renaîtra et qu'elle pourra s'exprimer pleinement dans la sécurité de tous sur l'ensemble de notre territoire national. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le président.** Pour le groupe RCV, la parole est à M. Jean Rigal.

**M. Jean Rigal.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, le lâche assassinat de M. le préfet Claude Erignac soulève une immense émotion et une réprobation unanime. La France assiste avec stupeur et indignation à la mise en cause, à travers ce crime abject, des fondements de la République et de l'unité de la nation. Hier, à Ajaccio, M. le Président de la République et le Gouvernement ont stigmatisé les intolérables dérives mafieuses qui grangèrent la Corse.

Les radicaux ont toujours affirmé avec force qu'il n'existe pas de peuple corse, pas de peuple pour chaque province, mais un seul peuple français et que la République est une et indivisible. La République, c'est aussi l'égalité de tous, c'est-à-dire la fin de tous les privilèges.

Devant le danger mortel qui menace la Corse, mais aussi la nation tout entière, je vous demande, monsieur le Premier ministre, quelles mesures immédiates vous comptez prendre pour redonner confiance à nos concitoyens, pour rétablir l'ordre public et pour redonner à la République toute sa légitimité. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à M. François Léotard.

**M. François Léotard.** Monsieur le Premier ministre, plus qu'à vous-même, ma question s'adressera aujourd'hui à chacun d'entre nous et, au-delà, à chacun de nos concitoyens. Il n'y a dans mon propos aucune mise en cause, qui n'aurait aujourd'hui pour effet que d'accroître encore le doute et la souffrance de nos compatriotes insulaires, aucune mise en cause en dehors de celle d'une certaine indifférence qui touche peu à peu quelques-uns – j'espère peu nombreux – de nos compatriotes continentaux, compatriotes lassés par le désordre, lassés par l'utilisation de mots d'ordre politiques pour camoufler des délits de droit commun, lassés par des démonstrations de force qui sont, chaque fois, des insultes aux gendarmes et aux policiers.

Monsieur le Premier ministre, les mots eux-mêmes s'épuisent et l'on peut craindre qu'ils ne laissent la place à un profond sentiment de doute et de scepticisme sur ce que l'on va finir par appeler « la question corse », comme si ce n'était pas d'abord et avant tout une question nationale, comme si ce n'était pas d'abord et avant tout d'un sursaut de la conscience nationale que viendra, comme souvent dans notre peuple, le réveil des énergies et la mobilisation du courage.

Réprobation, indignation, condamnation, il faut aller au-delà de tous ces mots dont on sait que, lorsqu'ils se répètent, ils s'usent, pour exprimer aujourd'hui un sentiment nouveau : celui de l'unanime, de la nécessaire intransigeance, et j'ajouterai de la nécessaire unité. Unité du jugement et de l'action, unité qui, du Président de la République au plus modeste des citoyens, permettra à la République d'être chez elle en Corse, comme elle est chez elle sur l'ensemble du territoire national.

Jean Paulhan disait au cœur des années noires : « La France est partout où l'on ne se résigne pas. » Monsieur le Premier ministre, chacun des parlementaires ici représente la France, et aucun ne se résigne. Mais il faut aller au-delà : au-delà de l'Etat pour parler de la nation, au-delà de l'homme juste et droit qui a été assassiné pour évoquer ceux qui l'ont précédé dans la mort, au-delà des divisions politiques qui marquent naturellement notre débat politique national.

Au-delà de l'Etat, c'est la nation qui est en cause, la nation blessée, si l'on veut bien considérer que ce n'est pas seulement l'unité territoriale – au demeurant contestée par peu de gens – mais surtout l'unité morale de notre pays qui est ébranlée lorsque l'on assassine dans le dos celui qui représente la communauté tout entière.

Au-delà du préfet lui-même, homme juste et droit, homme de courage et de dignité, haut fonctionnaire qui a honoré de sa force d'âme la mission qui lui était confiée, au-delà de lui-même, premier par sa charge, premier par son comportement, premier par sa dignité, il y a eu tous ceux qui, sous la même autorité du même Etat, ont été assassinés avec la même lâcheté : 1975, deux gendarmes mobiles, un CRS ; 1980, un CRS ; 1983, un légionnaire ; 1984, un sous-préfet et un CRS ; 1987, deux CRS ; 1990, trois élus, un vice-président du conseil général, un président de la chambre régionale d'agriculture, un maire ; 1994, un autre maire ; aujourd'hui, un préfet.

Au-delà des divisions politiques qui marquent naturellement notre débat national, il doit y avoir ici, cet après-midi, une unité profonde des représentants de la nation, non pas simplement l'unité du deuil et de la tristesse, mais l'unité qui vient du fait que nous représentons ici, chacune et chacun, la nation tout entière, l'unité qui nous pousse à souhaiter, quelles que soient les alternances, une véritable continuité de la politique qui doit désormais être poursuivie sans relâche par l'Etat : politique de clarté, de fermeté, de rigueur, politique aussi d'ouverture sur les préoccupations légitimes de nature culturelle de nos compatriotes insulaires.

Je souhaite enfin que la représentation nationale, le Gouvernement, l'ensemble des acteurs de la vie politique de notre pays sachent trouver les mots justes et les attitudes justes qui pourront toucher le cœur de nos compatriotes insulaires qui savent, pour avoir été les premiers à la libérer, ce que signifie le mot France, quel est le contenu de ce mot, quelles sont les perspectives qu'il trace et à quel espoir il nous appelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, vendredi soir, les députés réunis à l'Assemblée nationale pour terminer l'examen du projet de loi sur les 35 heures n'osaient pas croire à cette information. Pourtant, il a fallu se rendre à l'évidence : le préfet de Corse, le préfet Claude Erignac, venait d'être assassiné en pleine rue d'Ajaccio. La stupeur et l'émotion se lisaient sur les visages. Chacun pensait au drame de Mme Erignac et de sa famille. En même temps, chacun mesurait la gravité de cet acte qui, visant le plus haut représentant de l'Etat en Corse, atteignait la République.

Il est temps, grand temps que la loi de la République soit pleinement respectée en Corse. C'est à l'Etat d'y veiller, mais aussi à chaque citoyen d'y contribuer. Assez des cagoules et des armes ! Assez du racket et des règlements de comptes ! Assez des négociations secrètes et des trêves hypocrites ! Dans ses profondeurs, le peuple corse souffre. Il en a assez de la caricature violente et mafieuse que donnent de lui les prétendus nationalistes qui ne cherchent qu'à imposer leur loi, celle du silence et du racket, la loi des trafics en tous genres et du crime.

L'acte odieux et lâche dont a été victime Claude Erignac, ce grand serviteur de l'Etat, doit provoquer un véritable sursaut et permettre aux Corses eux-mêmes d'entrer en résistance pour que commence une ère nouvelle pour la Corse.

Pour leur part, les membres du groupe socialiste voteront la proposition de notre collègue Roger Franzoni de créer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics en Corse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mais l'Etat doit mobiliser tous ses moyens pour que la loi en Corse soit vraiment la loi de la République.

Quels moyens exceptionnels entendez-vous mettre en œuvre, monsieur le Premier ministre, et dans la plus grande clarté, pour que la paix civile et l'espoir reviennent en Corse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Lionel Jospin, Premier ministre.** Monsieur le président de l'Assemblée nationale, mesdames et messieurs les députés, l'assassinat du préfet Claude Erignac est un acte d'une extrême gravité. Il bouleverse les consciences car, par ce meurtre, ce n'est pas seulement l'Etat qui est atteint, mais ce sont tous les citoyens de la République.

Chacun, depuis deux jours, dans notre pays, a exprimé son indignation et sa révolte.

Avec le ministre de l'intérieur, je me suis rendu dans l'île dès samedi matin pour m'incliner devant la dépouille du préfet Erignac, saluer sa femme et ses enfants, donner immédiatement l'impulsion aux enquêtes, affirmer la détermination absolue de l'Etat.

Hier, le Président de la République, accompagné de membres de mon gouvernement et de moi-même, avec, à son côté, le président de l'Assemblée nationale, a rendu, au nom de la France tout entière, l'hommage qui était dû à Claude Erignac.

Aujourd'hui, dans cette assemblée, le témoignage de l'ensemble des représentants des groupes qui se sont exprimés a, de nouveau, dit avec force ce que nous ressentons tous.

Je souhaite adresser une pensée toute particulière à tous les agents de l'Etat qui exercent leur mission en Corse. J'ai pu mesurer dès samedi, et encore hier, leur peine et parfois leur désarroi. Qu'ils soient assurés de mon soutien et de celui de tout le Gouvernement.

Nous devons penser aussi à tous ceux qui, dans l'île, depuis des années, ont été victimes de la violence qui s'est développée dans les deux départements, à la souffrance de leurs familles et de leurs proches.

Nous ne pouvons accepter cette violence ! Elle doit cesser !

La sécurité est un droit, pour ceux qui vivent en Corse comme pour tous les autres citoyens de notre pays.

Les coupables de cet assassinat sont recherchés. Ils seront arrêtés, démasqués et traduits devant leurs juges. Dans ce but, une série d'interpellations a déjà été opérée et les investigations vont continuer de façon systématique. Le ministre de l'intérieur y veillera avec la volonté qu'on lui connaît.

Le Gouvernement est déterminé à engager tous les moyens nécessaires pour assurer le respect de la loi en Corse, comme partout sur le territoire national. Il appuiera bien sûr les initiatives que pourraient prendre les parlementaires dans ce sens.

L'intention du Gouvernement n'est pas de poser, pour la énième fois, la « question corse ». Sa volonté est d'établir l'Etat de droit, d'en faire respecter les règles partout, pour tous et jusqu'au bout. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Tous les services de l'Etat – justice, police, gendarmerie, services fiscaux ou agricoles, d'urbanisme ou d'équipement, et les autres services publics – travailleront en ce sens. Ils accompliront, avec une concertation renforcée, leur mission d'une manière méthodique, systématique et déterminée. Cela suppose sans doute des mesures immédiates, et les premières ont été prises. Mais cette action, mesdames et messieurs les députés, soyons-en convaincus, doit surtout être conduite dans la durée jusqu'au respect complet de la loi républicaine. Car c'est là que réside la solution.

Dans l'immédiat et pour diriger sur place l'action résolue de l'Etat, le successeur du préfet Claude Erignac sera nommé demain en conseil des ministres. Il sera en Corse avant la fin de la semaine.

Je voudrais maintenant m'adresser à ceux de nos concitoyens qui vivent en Corse. Quels que soient la volonté et les efforts engagés par l'Etat, rien ne sera possible sans eux. L'Etat va prendre ses responsabilités, et il les prendra, je l'ai dit, dans la durée. Je sais que cela suscitera des résistances et des réactions – nous devons tous y être prêts.

J'attends donc en premier lieu des élus de la Corse, notamment de ceux qui seront élus à l'issue des prochaines élections cantonales et régionales, qu'ils soutiennent cette démarche de la façon la plus claire. Je sais que j'aurai l'appui de l'ensemble des parlementaires des deux assemblées.

La loi républicaine n'est pas une contrainte venue d'ailleurs, qu'une force publique extérieure viendrait imposer : elle est l'expression de la volonté générale à laquelle doivent contribuer tous ceux qui vivent en Corse. C'est la loi commune à tous les citoyens de la République et elle doit être appliquée partout. Sans respect de la loi par l'ensemble de la population, il n'y a pas de développement économique possible. Il n'est pas dans l'histoire de progrès économique et social qui s'accomplisse dans l'incertitude et la violence. Or nous voulons le développement de la Corse.

C'est la Corse tout entière qui doit opposer la paix publique aux violences et aux crimes. Ce sont les élus de Corse et la population de Corse qui doivent s'associer aux actions menées par l'Etat pour faire respecter la loi républicaine.

La Corse est à juste titre fière de sa langue, de sa culture, de son histoire, de son identité. Mais nous savons que c'est dans la paix civile, dans le respect du

droit, dans le dialogue démocratique qu'elle peut les épanouir, et qu'elle le fera, dans la République. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le président.** Nous allons maintenant reprendre la procédure habituelle.

Je vais donc appeler les autres questions par groupe, et nous passerons directement, sans suspension de séance, aux explications de vote et au vote sur le projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail.

Nous commençons par une question du groupe du Rassemblement pour la République.

#### POLITIQUE FAMILIALE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Demange.

**M. Jean-Marie Demange.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, l'étude de l'INSEE sur l'évolution de la population française en 1997 montre un net fléchissement de la natalité après deux années d'embellie. La France enregistre ainsi la plus faible progression de sa population depuis vingt ans.

Certes, les causes de ce phénomène sont multiples. Mais votre politique de matraquage systématique des familles... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très juste !

**M. Jean-Marie Demange.** ... – je pense notamment à la suppression des allocations familiales pour plus de 300 000 familles et à la diminution de toutes les aides pour la garde d'enfant à domicile – ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences sur la natalité. (« *C'est vrai !* » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yann Galut.** Lamentable !

**M. Jean-Marie Demange.** Ma question sera simple : allez-vous persévérer dans ce sens ou mener enfin une véritable politique familiale, tant souhaitée par les Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bonne question !

**M. le président.** Mes chers collègues, la dignité est toujours nécessaire dans nos débats. Mais, pour des raisons évidentes, elle l'est encore plus aujourd'hui.

La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry,** ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il est heureux que notre population active continue de croître, contrairement à celle de certains de nos voisins, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne, et que notre taux de natalité se situe dans la moyenne européenne, bien qu'il soit beaucoup plus faible aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Je voudrais revenir sur les décisions qui ont été prises par le Gouvernement dans le domaine de la famille et, surtout, sur la réflexion que nous avons engagée ces dernières semaines.

Ainsi que je l'ai dit au Sénat, nous sommes tous convaincus que la famille est la cellule de base où se construit l'enfant, où s'élaborent ses premiers repères, où se forment ses réflexes et sa capacité à la vie collective. Il n'y a donc aucune opposition entre nous à cet égard.

Mais nous devons défendre toutes les familles : celles qui ont des difficultés pour payer la cantine scolaire, envoyer leurs enfants en vacances ou leur faire poursuivre des études, comme celles qui ont la chance de pouvoir élever normalement leurs enfants.

La politique familiale vise à aider toutes les familles, et c'est bien pourquoi nous avons engagé une réflexion. Cette réflexion, qui sera conduite par un député en mission, Mme Gillot, s'appuiera à la fois sur les travaux menés par l'ancienne majorité et Mme Gisserot, mais aussi sur ceux de trois nouvelles missions : la première, sur l'évolution de la famille, a été confiée à Mme Irène Théry, sociologue ; la seconde, sur les conditions quotidiennes de la vie de la famille, et notamment sur les modes de garde des enfants, sur l'aménagement du temps de travail ainsi que sur le lien entre la vie familiale et la vie professionnelle, a été confiée à Michèle André, ancien secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes ; la troisième, sur les comptes de la famille, sera menée par Claude Thélot, que chacun connaît dans cette assemblée.

A partir de toutes ces données, nous vérifierons si notre politique familiale continue de remplir sa mission essentielle, qui consiste à assurer une redistribution vers les familles, et nous étudierons la manière de redresser une situation qui existe dans notre pays, mais pas dans les autres, la redistribution s'opérant aujourd'hui verticalement, du bas vers le haut, des moins favorisés vers les plus favorisés.

C'est en travaillant sur ces thèmes avec l'ensemble des organisations syndicales et familiales, que j'ai reçues de nouveau il y a quelques jours que nous pourrions présenter au Parlement les décisions du Gouvernement, notamment à la faveur de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

J'ajoute, Monsieur Demange, que, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, la branche « famille » de la sécurité sociale présentait un déficit de 11 milliards et que, s'il fallait appliquer la loi que vous avez votée en 1994, on déplorerait 9 milliards de déficit supplémentaire l'année prochaine.

Si nous voulons défendre les familles, il faut les défendre toutes. C'est ce que le Gouvernement est en train de faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous passons au groupe communiste.

#### AVENIR DU SECTEUR AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Fraysse.

**Mme Jacqueline Fraysse.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Des évolutions majeures se dessinent actuellement dans le secteur aéronautique et spatial, aussi bien dans le domaine civil que dans le domaine militaire, et sans qu'aucune concertation préalable n'ait été engagée avec les salariés, les citoyens et les élus.

Je pense notamment à la transformation du GIE Airbus en société européenne intégrée de droit privé, au rapprochement évoqué entre Aérospatiale et Dassault, à

l'annonce de l'ouverture du capital de la SNECMA, société nationale, à des acteurs institutionnels, aux fusions envisagées, telles que celle qui concerne Thomson et Alcatel.

Pourtant, les risques sont considérables pour notre pays, tant en termes d'emploi que de maîtrise de nos capacités industrielles, et même d'indépendance nationale.

Une industrie aéronautique européenne est-elle la meilleure réponse industrielle et politique pour faire face à la concurrence américaine ?

N'est-il pas préférable de consolider les industries nationales en développant les coopérations ?

Ne peut-on envisager que le secteur financier, notamment nationalisé, joue un autre rôle en ce domaine ?

La réponse à ces questions fondamentales ne peut pas être laissée aux seuls états-majors.

Les milliers de salariés qui, dans ma circonscription, comme dans de nombreux autres sites, travaillent dans l'une ou l'autre de ces entreprises aéronautiques, exigent qu'un débat ait lieu.

Monsieur le ministre, mis à part le groupe de travail qui s'est constitué au niveau parlementaire et dont je me félicite, comment le Gouvernement entend-il favoriser cette consultation démocratique ? Quand comptez-vous inscrire le débat à l'ordre du jour de notre assemblée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Madame le député, vous vous intéressez à nos industries de défense et d'aéronautique. Vous avez raison car elles sont doublement importantes, d'abord en raison de l'enjeu industriel et de l'emploi qu'elles représentent, ensuite parce qu'elles fondent notre souveraineté et notre indépendance nationale.

Le Gouvernement a pris en la matière des orientations claires et défini des méthodes transparentes.

Il a ainsi, le 13 octobre dernier, défini une orientation visant à regrouper autour de Thomson les activités de télécommunications d'Alcatel et de Dassault-électronique ainsi que l'activité satellite d'Aérospatiale. L'idée est d'aboutir, comme vous l'avez indiqué, à un regroupement de toutes les forces nationales disponibles, pour s'ouvrir éventuellement par la suite à la faveur de discussions avec nos partenaires européens. Le calendrier qui a été fixé à l'époque par le Gouvernement se déroule comme prévu, en concertation avec les institutions représentatives des personnels.

S'agissant de l'aéronautique, les gouvernements français, anglais et allemand ont publié, le 9 décembre dernier, un communiqué visant à engager chacun des partenaires à réfléchir sur les modalités d'un regroupement civil et militaire. Les exemples que nous ont donnés les regroupements qui ont pu exister outre-Atlantique – je pense notamment à Boeing-McDonnell Douglas, mais pas seulement – montrent que, dans un environnement qui deviendra de plus en plus compétitif et de plus en plus gigantesque, il faut des intervenants de grande puissance. La direction des entreprises conduit en ce moment une mission d'exploration sur la possibilité d'y parvenir. Il y a des enjeux industriels et, comme vous l'avez dit, des enjeux d'emplois.

Le Gouvernement reste très vigilant à l'égard de ce qui se passe.

Le moment viendra où, après l'information, la concertation avec les instances représentatives des personnels devra être engagée.

Vous avez évoqué l'ouverture du capital de la SNECMA à des investisseurs institutionnels. Je dois vous dire que le problème de l'ouverture du capital de la SNECMA n'est pas à l'ordre du jour.

Vous avez également évoqué la nécessité d'un débat régulier avec le Parlement. Le Gouvernement en est d'accord. D'ailleurs, je me suis déjà rendu devant la commission de la défense de l'Assemblée pour parler de ces questions. Je reste bien entendu à sa disposition pour continuer d'échanger avec elle les informations dont, les uns et les autres, nous disposons et pour définir ensemble les orientations qui conviennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lequiller.

**M. Pierre Lequiller.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Madame le ministre, il y a une semaine, mon collègue Jean-Pierre Soisson vous posait une question sur le non-renouvellement de nombreux contrats emploi-solidarité. Vous lui avez répondu que les jeunes concernés seront repris en emplois-jeunes, les CES étant recentrés vers les publics les plus en difficulté – chômeurs de longue durée, personnes de plus de cinquante ans, RMistes.

Le problème est que vos déclarations à l'Assemblée nationale ne correspondent ni à la réalité du terrain – nous l'avons vérifié – ni à la manière dont votre loi est appliquée par votre administration.

En effet, un jeune employé en CES exerce par essence une activité qui n'est pas considérée par vos services comme nouvelle, et n'est donc pas éligible aux emplois-jeunes.

Que vont donc devenir les jeunes dont les CES ne sont pas renouvelés et qui, à cause de votre loi, ne pourront pas poursuivre une activité ?

Comme ce sera le cas avec votre texte sur les 35 heures, nous déplorons un nouvel exemple des situations absurdes et des effets pervers qu'engendrent vos lois qui sont aussi complexes que technocratiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité, pour une courte réponse...

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le président, je répondrai en effet brièvement.

Monsieur Lequiller, permettez-moi de vous rappeler qu'il n'existe pas de nouvelle loi sur les CES : nous n'avons en aucun cas modifié la réglementation en la matière depuis notre arrivée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Maurice Leroy.** Ce n'est pas la question !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vous rappellerai que c'est M. Barrot lui-même qui a demandé, et je m'en félicite, le non-renouvellement des contrats emploi-solidarité des jeunes qui pourraient entrer en formation ou exercer un emploi et que, par une circulaire que j'ai envoyée le 31 décembre 1997, je n'ai ajoutée aucune condition à ce qu'avait voulu mon prédécesseur, me bornant à demander que les nouveaux contrats emploi-solidarité soient réservés à ceux pour lesquels ils ont été créés : les RMIstes, les chômeurs depuis plus de trois ans, les salariés âgés de plus de cinquante ans et les jeunes en grande difficulté.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Que faites-vous des autres ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vous en prie, monsieur Soisson ! Pas vous !

Je croyais que ces questions étaient sans débat, mais je répondrai volontiers à M. Soisson que, pour les autres, nous avons relancé la croissance et la consommation *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* et nous réduisons la durée du travail à 35 heures. Voilà ce que nous faisons pour les autres.

Pour ceux qui sont aujourd'hui les plus exclus, nous préparons une loi contre les exclusions pour faire en sorte, au-delà des contrats emploi-solidarité, de redonner leur dignité à tous ceux qui sont au bord de la route, que vous avez laissés au bord de la route. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

#### TAUX DE TVA DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Ameline, pour une question très courte.

**Mme Nicole Ameline.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Le prochain conseil ECOFIN, qui se tiendra à Bruxelles le 16 février prochain, sera l'occasion d'examiner la possibilité de baisses sectorielles de la TVA. Le projet de loi sur les 35 heures connaîtra, malheureusement, l'échec annoncé par les partenaires sociaux, tant employeurs qu'employés.

Ma question est donc la suivante : le Gouvernement va-t-il saisir l'opportunité qui lui est offerte à Bruxelles pour baisser, comme il l'avait d'ailleurs annoncé, la TVA applicable aux entreprises à forte main-d'œuvre, – je pense en particulier à celles du secteur de l'hôtellerie et la restauration, lequel a créé des centaines de milliers d'emplois –, et qui seront peut-être parmi les premières à souffrir, malheureusement, de la loi portant réduction autoritaire du temps de travail ?

Je rappelle que la France est la première destination touristique du monde et que l'excédent de la balance touristique atteint 60 milliards de francs environ. Il est essentiel, monsieur le ministre, que les solutions économiques mises en œuvre ne soient pas préjudiciables aux entreprises et qu'au niveau européen la France ne soit pas en décalage par rapport à ses partenaires.

Une baisse des taux de TVA s'inscrirait à l'évidence dans une stratégie d'allègement des charges plus conforme et plus efficace en termes de maintien ou de création d'emplois réels, dans le secteur marchand, et probablement moins coûteuse aussi que les diverses mesures que vous avez adoptées en la matière.

Elle répondrait enfin à cette impérieuse nécessité, d'une part, de lutter contre le chômage et, d'autre part, de renforcer, autant que nous le pouvons, la compétitivité de nos entreprises en Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget, pour une réponse très courte, s'il le veut bien.

**M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.** Madame le député, le sommet européen exceptionnel sur l'emploi qui s'est tenu les 20 et 21 novembre 1997 à Luxembourg, et auquel le gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir n'est pas étranger, s'est conclu notamment sur un engagement de la Commission de faire bénéficier du taux réduit de TVA un certain nombre d'activités à forte main-d'œuvre.

Dans le secteur de l'hôtellerie, toutes les fournitures de logement sont déjà au taux réduit. En revanche, la question se pose pour la restauration qui est soumise au taux normal, alors que les ventes à emporter, elles, bénéficient du taux réduit.

Il est clair que le Gouvernement, pour faire suite au comportement dynamique qu'il a eu lors du sommet de Luxembourg, s'efforcera d'appuyer toutes les initiatives européennes favorables à l'emploi dans notre pays. Je ferai simplement remarquer que l'application à toutes les activités de restauration du taux réduit de TVA coûterait près de 30 milliards de francs. La représentation nationale aura donc à se prononcer sur ce point. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous passons au groupe socialiste.

#### FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Paul.

**M. Christian Paul.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique.

Le dialogue social, après quelques années d'oubli ou de jachère *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* retrouve toute sa place dans la fonction publique.

Pour la première fois depuis quatre ans, vous avez, monsieur le ministre, dégagé les bases d'un accord avec cinq organisations syndicales représentant la majorité des fonctionnaires. La revalorisation des plus bas salaires, le congé de fin d'activité à cinquante-six ans pour les fonctionnaires justifiant de quarante années de cotisations, la réduction du temps de travail et l'évolution générale des rémunérations...

**M. Lucien Degauchy.** Parlons-en !

**M. Christian Paul.** ... sont autant de préoccupations sur lesquelles notre groupe attend du Gouvernement une volonté politique et un effort continu.

Monsieur le ministre, vous avez signé ce matin un accord qui fera date dans les trois fonctions publiques, celle de l'Etat, celle des collectivités locales et celle du sec-

teur hospitalier. Quelles seront les principales étapes de la mise en œuvre concrète de cet accord? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, pour une réponse courte afin que toutes les questions puissent être appelées.

**M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Monsieur le député, en effet, le Gouvernement a signé ce matin, avec cinq organisations syndicales représentant la majorité des fonctionnaires, un accord salarial valant jusqu'au 31 décembre 1999. Ce n'était pas évident du fait des contraintes économiques et budgétaires. Mais le Gouvernement a fait des propositions concrètes, et il a rencontré des partenaires responsables, de sorte que nous avons pu atteindre notre objectif: renouer avec la politique contractuelle et poser un certain nombre de principes forts.

Vous avez évoqué, monsieur le député, la priorité donnée aux bas salaires. Désormais, il n'y aura plus un seul fonctionnaire dont la rémunération brute sera inférieure au SMIC. Les agents de la catégorie C verront leur situation améliorée et leurs perspectives de carrière élargies. Le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires, à situation constante, sera maintenu en 1998 et 1999, grâce à une majoration de 1,3 % de la valeur du point.

La question du temps de travail a déjà été évoquée ici dans nos discussions. Un état des lieux sera dressé par M. Jacques Roché au cours de l'année 1998; sur cette base, nous pourrons réfléchir sereinement, et dans la durée, aux objectifs.

Enfin, la fonction publique contribuera également à la lutte pour l'emploi des jeunes par la prorogation et l'amélioration du congé de fin d'activité.

Pour répondre à votre question, monsieur le député, je vous indique que ces mesures seront étalées dans le temps. Dès le mois d'avril, le point d'indice sera majoré de 0,8 % et les mesures en faveur des bas de grille indiciaire seront prises pour faire passer toutes les rémunérations au-dessus du SMIC. Grâce à cet étalement, l'accord signé ce matin est parfaitement compatible avec la loi de finances initiale pour 1998.

En renouant le dialogue social, le Gouvernement a voulu marquer sa considération pour les fonctionnaires, parce qu'ils sont au cœur du pacte républicain. Ils exercent leurs fonctions dans des conditions parfois difficiles, voire dangereuses. Et je veux, à mon tour, avoir ici une pensée pour le préfet Claude Erignac, tombé au service de la Corse et de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Danièle Bousquet.

**Mme Danièle Bousquet.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Madame la ministre, je souhaite évoquer à nouveau l'accord multilatéral sur l'investissement, dit AMI, discuté actuellement dans le cadre de l'OCDE.

**M. Jacques Desallangre.** Très bien.

**Mme Danièle Bousquet.** Votre collègue de l'économie, des finances et de l'industrie a indiqué récemment que cet accord posait un principe de non-discrimination entre les investisseurs, sans influencer sur la politique des Etats.

En revanche, ses conséquences sur les secteurs culturels, en particulier le cinéma, l'audiovisuel et notre conception des droits de la propriété littéraire et artistique sont aisément perceptibles. Si ce traité était signé en l'état, il conduirait, au nom de la libre concurrence, à supprimer les financements publics pour le cinéma ou, à tout le moins, à permettre aux majors américains d'en profiter. Ce traité conduirait, par ailleurs, à interdire les quotas d'œuvres européennes à la télévision.

Il semble indispensable d'agir pour que le cinéma, l'audiovisuel et la propriété intellectuelle soient exclus du champ de ces accords. Pouvez-vous nous indiquer, madame la ministre, quelle position le Gouvernement envisage d'adopter à ce sujet? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.** Madame la députée, vous avez clairement souligné les risques que comporterait la signature de l'AMI en l'état. Outre les quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles, ce seraient aussi les quotas de chansons diffusées à la radio, et également la réglementation concernant la sortie du territoire national des œuvres de notre patrimoine, qui seraient alors remises en question, sans parler des mesures plus spécifiques concernant le disque ou l'édition.

Le ministère de la culture et de la communication suit attentivement, depuis mon arrivée rue de Valois, l'évolution des négociations qui ont lieu dans le cadre de l'AMI. J'ai fait valoir, en effet, que la position de la France doit rester en cohérence avec celle qu'elle a défendue sur l'exception culturelle dans le cadre du GATT. C'est la position du Gouvernement et c'est aussi celle que défendent les négociateurs du ministère des finances. Ils demandent une exception générale pour le secteur culturel, audiovisuel compris, et le respect de la propriété littéraire et artistique. Cette position est conforme à celle qui a été à proprement défendue dans le passé. Il nous faut maintenant convaincre nos partenaires européens de l'adopter. En effet, c'est un enjeu pour toutes les mesures propres à chaque pays, pour l'ensemble du patrimoine culturel, du cinéma et du marché culturel européens.

Il est clair que si nous ne pouvons défendre cette exception générale, c'est la diversité même de nos langues, de nos patrimoines et de nos cultures qui serait gravement remise en question.

J'ai pris l'initiative de réunir aujourd'hui même les professionnels et les sociétés d'auteurs pour échanger nos initiatives, nos informations, et poursuivre la mobilisation pour convaincre nos partenaires européens. La globalisation ne peut se faire au prix de l'uniformisation. La France, qui a souvent été accusée de protectionnisme, a pris, en ce domaine, une position qui tend à respecter, non seulement le patrimoine culturel, mais aussi l'identité et l'ouverture de tous les peuples entre eux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Lucien Degauchy.** Quel charabia!



## FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL LOCATIF

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

**M. Jean-Louis Dumont.** Ma question s'adresse à M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vos services viennent de notifier aux préfets de département les crédits affectés à la construction des logements sociaux locatifs. Le bilan de l'année 1997, s'il est meilleur que celui de l'année 1996, montre toutefois un tassement des mises en chantier, du fait des difficultés que rencontrent les maîtres d'ouvrages sociaux, organismes HLM ou collectivités locales, pour équilibrer financièrement les opérations du secteur locatif. C'est notamment l'effet de l'assèchement du 1 % et le fait que la mise en place du PLA fiscal n'a pas atteint sa pleine neutralité financière.

Nous constatons, par ailleurs, que la capacité à consommer les crédits varie de façon de plus en plus importante d'une région à l'autre, d'un département à l'autre. Les ratios relevés actuellement vont de moins 20 % à plus 37 %.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures entendez-vous prendre pour assurer le bon financement et l'équilibre financier des opérations nouvelles ? Comptez-vous redéployer les crédits non consommés dans certains départements pour alimenter ceux où les besoins dûment quantifiés ne seraient pas satisfaits par les dotations initiales ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement, pour une réponse courte.

**M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.** Monsieur le député, votre question renvoie à la fois au mode de calcul des dotations et au suivi de leur consommation.

Le calcul des dotations, tout d'abord, est établi à partir d'indicateurs permettant de connaître les besoins région par région – je parle là de la répartition entre les régions – et sur les informations qui peuvent être recueillies quant à la réalité de la demande présentée par les organismes et à leur capacité à consommer les crédits qu'on pourrait leur ouvrir.

Certaines circonstances exceptionnelles peuvent être prises en compte et donner lieu à des inflexions de programmation. C'est le cas cette année, notamment, avec la professionnalisation des armées, où, en liaison avec M. le ministre de la défense, nous procédons aux ajustements nécessaires.

En liaison et en plein accord avec M. Jean-Claude Gayssot, j'ai souhaité cette année apporter le maximum de souplesse à la programmation. Une circulaire adressée aux préfets le 9 janvier dernier précise bien que la dotation qui leur était notifiée était provisoire. Car, au mois de juin, nous vérifierons l'utilisation effective des crédits, nous réservant la possibilité, en septembre, d'apporter des rectifications à la programmation initiale en cas de sous-consommation dans tel ou tel département.

Le problème se pose ensuite entre le préfet de région et les préfets de département. Le suivi que nous voulons assurer au niveau régional est de la responsabilité de l'Etat ; le préfet de région assure le suivi pour chaque département.

Ce suivi s'avère nécessaire parce que vous avez voté un budget qui accroît les moyens de 22 %. Il est donc impératif d'assurer une bonne consommation de ces crédits. La méthode souple que je viens d'indiquer devrait y contribuer.

Notre priorité est de réaffirmer la place que doit tenir le logement social. En outre, grâce à ce suivi pragmatique, notre souci est d'être efficaces.

Sachez que notre vigilance est d'autant plus forte que les arbitrages rendus par M. le Premier ministre pour que ce domaine soit une action prioritaire du Gouvernement nous y incitent. Au mois d'avril, après l'accord donné par M. le ministre Jean-Claude Gayssot, s'ouvrira un débat national où tous les acteurs pourront s'exprimer. Des contributions comme celle que constitue votre question pourront à ce moment-là être prises en compte pour donner une impulsion nouvelle à la politique du logement social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en revenons au groupe du Rassemblement pour la République, pour une dernière question.

## CUMUL DES MANDATS

**M. le président.** La parole est à M. Georges Tron.

**M. Georges Tron.** Monsieur le Premier ministre, le 20 juin dernier, vous indiquiez, dans votre déclaration de politique générale, que, pour vous, le Parlement devait être le lieu privilégié de la communication gouvernementale. Vous concevez que, sur aucun des bancs de cet hémicycle, ces propos n'aient choqué.

Or nous apprenons que vous allez présenter dans les jours qui viennent les orientations du Gouvernement en matière de cumul des mandats. Il me paraîtrait opportun, pour mettre les actes en concordance avec les propos, que vous en informiez la représentation nationale avant que ce soit d'autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Lionel Jospin, Premier ministre.** Monsieur le député, j'ai reçu à l'automne les responsables de l'ensemble des formations politiques démocratiques représentées au Parlement pour les écouter sur cette question de la limitation du cumul des mandats, mesure que j'estime indispensable au progrès de la démocratie, car elle doit permettre aux élus de se concentrer sur leurs tâches essentielles, et sur laquelle je m'étais engagé à la fois lors de la campagne législative et à l'occasion de ma déclaration de politique générale.

J'ai donc fait le tour des formations politiques et j'ai indiqué que je donnerais le résultat de ces échanges et de ces réflexions.

**M. Jean-Louis Debré.** Faites-le ici alors, et pas sur Europe 1 !

**M. le Premier ministre.** Monsieur le président du groupe RPR, laissons au pouvoir exécutif les responsabilités qui sont les siennes et au pouvoir législatif son rôle d'intervention. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

En règle générale, sauf lorsque l'Assemblée nationale ou le Sénat examinent des propositions de loi – et vous savez que c'est plus fréquemment le cas grâce à l'initiative du président de l'Assemblée –...

**M. Jean Ueberschlag.** Des présidents de l'Assemblée !

**M. le Premier ministre.** ... il me semble que les projets gouvernementaux sont d'abord présentés au conseil des ministres,...

**M. Jean-Louis Debré.** Mais pas à la radio !

**M. le Premier ministre.** ... puis débattus à l'Assemblée nationale. Je vais donc donner très bientôt (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) des indications sur les leçons que je tire de ces réflexions.

**M. Jean Ueberschlag.** A la radio ?

**M. le Premier ministre.** Non ! Peut-être pas de cette façon. Peut-être, par exemple, en m'adressant à ceux que j'ai reçus.

Ensuite, il y aura des propositions.

**M. Jean-Louis Debré.** En un mot, qu'allez-vous faire ?

**M. le Premier ministre.** Un projet de loi sera présenté au conseil des ministres – vraisemblablement, ce qui devrait vous apaiser, monsieur le député,...

**M. Patrick Ollier.** Après les élections !

**M. le Premier ministre.** ... après les élections régionales et cantonales. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Vous voyez, vous vous inquiétez déjà moins !

Ces projet seront débattus par l'Assemblée nationale et par le Sénat, et je ne doute pas que vous les soutiendrez avec faveur, car vous êtes hostiles au cumul des mandats ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

**M. le président.** N'anticipons pas trop !

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail (nos 512, 652).

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement.

Je vais d'abord donner la parole à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République) pour un court propos, puis à un orateur de chaque groupe pour une explication de vote de cinq minutes.

Je vois, madame la ministre, que vous préférez vous exprimer de la tribune. On comprend que vous souhaitiez alterner, après toutes les heures que vous avez dû passer à votre banc ! (Sourires.)

Vous avez la parole. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vous remercie, monsieur le président, de votre compréhension. (Sourires.)

Mesdames et messieurs les députés, nous voici donc au terme de cette première lecture, après huit jours d'échanges qui ont permis un débat approfondi sur la réduction de la durée du travail. Nos discussions ont été riches, passionnées, parfois vives. Je crois, en tout cas, qu'elles honorent notre démocratie.

Que retenir de ces soixante-deux heures consacrées à l'examen d'un projet capital pour le Gouvernement et pour sa majorité dans leur combat pour l'emploi ?

D'abord, j'ai ressenti une profonde unité de la majorité autour de ce texte. Chacun de ses membres avait en tête notre objectif prioritaire, c'est-à-dire l'emploi. Nous partageons la conviction qu'il faut tout faire pour réduire le chômage et qu'il nous faut emprunter tous les chemins pour y parvenir. La réduction de la durée du travail, nous en sommes convaincus, en est un parmi d'autres, ce que reconnaissent d'ailleurs certaines voix, et non des moindres, sur les bancs de l'opposition.

Ce texte ressort enrichi de la première lecture à l'Assemblée nationale, principalement grâce à l'adoption d'une trentaine d'amendements, qui résultent largement du travail approfondi poursuivi, depuis plusieurs mois, avec les parlementaires de la majorité. Ce travail, je l'ai beaucoup apprécié car, après les emplois-jeunes, il nous montre que l'on peut trouver, entre le Gouvernement et le Parlement, des formes de collaboration situées très en amont, qui permettent à l'un comme à l'autre de s'exprimer et de faire entendre ses souhaits, tout en conservant ses prérogatives, sans qu'aucun perde de ses pouvoirs, et en particulier le Parlement, de son pouvoir d'amendement.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce travail, nous le devons largement aux trois groupes parlementaires de la majorité, que je souhaite ici remercier, à leurs présidents, à leurs animateurs et à tous ceux qui ont participé au débat pendant de longues heures, de jour et de nuit, et qui nous ont donné, dans des interventions pertinentes, leur analyse de la situation.

Notre objectif commun, c'est bien l'emploi. Dans cette majorité que certains qualifient de plurielle, et où je vois s'affirmer de plus en plus une majorité tout court, une conviction profonde nous réunit : la volonté de lutter contre le chômage. Il est vrai que certains ont plutôt mis l'accent sur l'amélioration des conditions de vie liée à la réduction du travail, d'autres sur le projet de société qu'elle contient en germe avec le développement du temps libre. Mais, grâce à ce travail en commun, l'ensemble de ces sensibilités se retrouve aujourd'hui dans le projet de loi tel qu'il ressort de nos débats.

Ce travail, enfin, et j'aurais pu commencer par là, nous le devons à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et à son président, Claude Bartolone, que je salue, que je remercie... et que l'on peut applaudir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est un peu téléphoné !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Peut-être, mais ce n'en est pas moins sincère !

Nous le devons aussi, bien sûr, au rapporteur, Jean Le Garrec (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), qui a mené une réflexion très approfondie et une concertation très large sur ce texte, tout en animant, de manière à la fois patiente et efficace, l'ensemble des discussions. Il lui a fallu, on le sait, beaucoup de patience et d'efficacité. Merci, monsieur le rapporteur !

Le débat a été riche sur tous les bancs de l'Assemblée. Je retiens surtout la qualité de la discussion générale et des interventions des membres de l'opposition qui ont présenté les motions de procédure. Grâce à ces exposés longs mais circonstanciés, nous avons pu apprécier où se situaient nos convergences et aussi nos divergences. Ces échanges qui ont duré près de dix heures ont donc permis d'engager le débat sur des bases claires.

De nombreux orateurs de l'opposition ont souligné qu'ils partageaient l'idée que la réduction de la durée du travail était un moyen essentiel pour réduire le chômage, même s'ils n'approuvaient pas la méthode. Que n'a-t-on pas dit, d'ailleurs, sur cette méthode : autoritarisme, centralisation, technocratie...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin et M. Bernard Accoyer.** C'est bien vu !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Et pourtant, si cette loi fixe avec détermination un objectif : les 35 heures, elle laisse la liberté aux négociateurs...

**M. Jean-Jacques Jégou.** Pour combien de temps ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... pour réussir cette bataille pour l'emploi.

Nous l'avons dit et redit à l'occasion des multiples débats de fond que nous avons eus : sur la souplesse, sur la modulation annuelle, sur les salaires, sur les seuils, sur le SMIC, sur les modes de signature des accords, cette bataille ne se gagnera ni contre les entreprises, ni contre les salariés.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est une opportunité, pour les entreprises, de réorganiser le travail et de gagner ainsi en compétitivité. C'est une occasion majeure, pour les salariés, d'améliorer leurs conditions de vie. C'est une chance, bien sûr et surtout, pour les chômeurs, de retrouver un emploi.

Au terme de ce débat, je le dis très simplement et sans intention polémique, je ne vois pas le projet alternatif de l'opposition. Si vous êtes favorables à la réduction de la durée du travail, pourquoi vous opposer à une loi ?

**M. Arnaud Lepercq.** C'est une usine à gaz !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous savez tout comme nous, et Jean Le Garrec l'a rappelé, que la négociation...

**M. Jean-Paul Charié.** Vous l'imposez !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... ne s'engage pas de manière globale, dans notre pays, sans une loi qui lance le processus. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous pouvons le regretter, mais c'est un fait. Nous ne sommes ni en Italie ni aux Pays-Bas.

Mais nous savons aussi qu'une loi sans négociation n'a aucune chance d'obtenir des résultats majeurs. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement et sa majorité ont choisi à la fois une loi qui fixe le cap de la réduction de la durée du travail et des négociations qui permettent de la réaliser concrètement.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Il fallait inverser le processus : la négociation d'abord, la loi ensuite ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur Soisson, nous avons eu 62 heures pour en débattre : acceptez de m'écouter cinq minutes, comme j'écouterai les représentants de l'opposition dans quelques instants.

Vous dites, mesdames et messieurs de l'opposition, que vous êtes favorables à la baisse des charges. Pour notre part, nous refusons d'opposer réduction de la durée du travail et baisse des charges. D'ailleurs nous avons pu apprécier, un précédent vendredi, combien une réduction générale des charges s'avère coûteuse et, finalement, sans effet majeur sur l'emploi.

**M. Arnaud Lepercq.** Ce sera pareil pour votre loi !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est pourquoi nous préférons abaisser les charges pour ceux qui avancent dans la réduction de la durée du travail et pour ceux qui embauchent.

J'ajoute que l'on peut difficilement prôner en même temps baisse des charges généralisée et réduction des prélèvements obligatoires. C'est une contradiction, parmi d'autres, sur laquelle il vous faudra bien revenir.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La majorité s'est donc retrouvée sur un texte qui allie la réduction de la durée du travail et la réduction des charges sociales. Beaucoup d'amendements ont permis d'améliorer significativement ce texte, tout en respectant son architecture globale. Je ne vais pas les égrèner ; j'indique simplement que les améliorations qu'ils ont permises permettront de rendre effective la réduction de la durée du travail, en précisant le mode de décompte et la clause de maintien des effectifs ; en renforçant le contrôle et les sanctions ; en étendant le champ de la négociation aux cadres et aux travailleurs en cycle continu ; en assurant mieux que par le passé le sérieux et le suivi de la négociation ; en aidant les entreprises à aller plus loin, comme le prévoit, par exemple, l'amendement sur le passage en deux étapes aux 32 heures.

Enfin, le projet de loi, tel qu'il ressort des travaux de l'Assemblée, améliore largement les garanties des salariés. Nous pouvons au moins être tous d'accord pour dire que la réduction de la durée du travail ne se fera pas en revenant sur les garanties des salariés, mais bien en créant des souplesses pour les entreprises qui permettent en même temps d'améliorer les conditions de vie des salariés. C'est possible. Certains amendements, notamment ceux qui accroissent le repos quotidien de onze heures consécutives ou ceux qui requalifient les contrats de travail à temps partiel, vont dans ce sens.

J'ajoute que nous avons retenu deux amendements de l'opposition, ceux qui correspondaient à la philosophie du texte. Les rédacteurs des mille et quelques amendements ont expliqué qu'ils ne se situaient ni dans sa logique ni dans sa philosophie. Comment, dans ces conditions, s'étonner que nous n'ayons pu en retenir davantage ? J'avais pourtant cru déceler, dans certains propos de l'opposition, la trame d'amendements potentiels. Je regrette qu'ils ne soient pas venus, car ils auraient peut-être suscité un peu plus d'enthousiasme dans nos rangs.

Mesdames et messieurs les députés, nous avons la conviction que la réduction du temps de travail peut contribuer à faire reculer le chômage dans notre pays.

Mais, contrairement à ce que certains prétendent, ici ou là, en caricaturant à l'envi notre projet, nous savons que, pour réussir, elle doit obéir à un certain nombre de conditions.

Je le répète, personne ne peut prendre la responsabilité d'écarter cette voie, parfois d'un simple revers de main ou d'une insulte, alors que la situation de l'emploi nous commande d'emprunter tous les chemins pour lutter contre le chômage.

**Mme Dominique Gillot et M. Didier Boulaud.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La réduction du temps de travail ne se fera pas contre les entreprises, mais elle ne se fera pas non plus contre les salariés. Elle se fera pour l'emploi : c'est ce qui réunit aujourd'hui le Gouvernement et sa majorité, c'est ce qu'attendent les Français. Sachons les entendre et sachons, grâce à elle, leur rendre l'espoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### Explications de vote

**M. le président.** Chers collègues, je vais donner successivement la parole, pour cinq minutes, à chacun des porte-parole des groupes.

A tout seigneur tout honneur : pour le groupe RCV, la parole est à M. le président Michel Crépeau.

J'indique que les orateurs ne sont pas obligés de monter à la tribune.

**M. Michel Crépeau.** Mais c'est tellement mieux ! (*Sourires.*)

Madame le ministre, je veux d'abord vous dire que le groupe RCV dans son ensemble votera votre projet de loi. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – *Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

Mais, bien que je n'aie pas à vous remercier pour la manière dont vous avez accueilli mes amendements...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** C'est sûr !

**M. Michel Crépeau.** ... je veux vous dire aussi, au nom des radicaux de gauche, en quoi votre texte aurait pu être meilleur.

**M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. Michel Crépeau.** Ce texte est bon, d'abord, parce qu'il traduit une volonté de progrès social, la volonté du Gouvernement de marquer cette législature par des lois importantes et de tenir ses engagements. Ensuite, parce qu'il traduit la volonté de créer des emplois. On ne sait pas au juste combien...

**M. François Goulard.** Ça !

**M. Michel Crépeau.** Mais l'enjeu est tel qu'on a le devoir de faire tout...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Et n'importe quoi !

**M. Michel Crépeau.** ... absolument tout ce qui est possible pour créer ces emplois. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Ce qui me paraît intéressant, c'est la volonté affichée, affirmée dans ce texte d'ouvrir un nouveau dialogue social autour de la place des travailleurs dans les entre-

prises qui, toutes, sont confrontées aux grandes mutations de notre temps. Cette loi comporte aussi un certain nombre d'encouragements. Tout cela est positif. Mais en quoi aurait-elle dû être meilleure ?

Il va falloir au Gouvernement beaucoup de détermination, de courage, de réalisme, et aussi de diplomatie pour faire avancer ce dossier.

Du courage, de la volonté, madame le ministre, vous n'en manquez point. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Je suis admiratif quand je vois la manière dont vous avez su résister avec brio nuit et jour à cette avalanche de 1 500 amendements. Il fallait le faire !

En revanche, je serai un peu plus réservé en ce qui concerne le réalisme, et là, vous ne m'en voudrez pas si c'est l'ancien ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme qui s'adresse à vous.

Le réalisme, madame le ministre, c'est quand même de voir les choses comme elles sont !

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est plus La Rochelle, c'est La Palice ! (*Sourires.*)

**M. Michel Crépeau.** Et la réalité, c'est que peu d'entreprises se ressemblent.

Le réalisme, c'est qu'on n'envoie pas un plombier-zingueur sur les toitures quand il pleut ou quand il neige ; c'est un travail qui se fait l'été, dans un cadre annuel.

**M. Yves Nicolin.** Bien sûr !

**M. Michel Crépeau.** Le réalisme, cela consiste à reconnaître qu'un pâtissier ou un marchand de jouets travaille davantage au mois de décembre qu'au mois d'août !

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Michel Crépeau.** Le réalisme, cela consiste à admettre qu'une petite entreprise artisanale ou une entreprise de tourisme, ce n'est pas l'industrie automobile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Bref, lorsque les activités sont saisonnières, et c'est le cas pour beaucoup d'entreprises, il faut savoir raisonner dans un cadre annuel, et ne pas fermer la négociation avant même qu'elle n'ait commencé. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Moi, je pense qu'il fallait donner du grain à moudre aux partenaires sociaux (« Bravo ! » et *applaudissements sur les mêmes bancs*) et que les syndicats sont parfaitement capables de défendre les principes inscrits dans le code du travail, et que vous avez vous-même reconnus, madame le ministre, puisque vous m'avez dit – j'ai là le *Journal officiel* : « Nous sommes pour la modulation dans un cadre annuel. » (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Alors pourquoi avoir refusé les trois amendements des radicaux de gauche ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils ne sont ni radicaux ni de gauche.

**M. Gérard Gouzes.** L'annualisation existait déjà.

**M. Michel Crépeau.** Je ne comprends pas. Un jour, vous aurez peut-être besoin de nous.

Enfin, question diplomatie, le baron Seillière de Wendel de je-ne-sais-quoi encore a déclaré la guerre au Gouvernement. Eh bien, quand des gens vous déclarent

la guerre, il faut savoir mettre le peuple avec soi (« *Oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), le peuple des petits artisans (« *Oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), le peuple des petits commerçants (« *Oui !* » sur les mêmes bancs), derrière lequel le patronat s'abrite (« *Oui !* » sur les mêmes bancs), comme les grands spéculateurs, à la Bourse, s'abritent derrière les petits épargnants. (« *Oui !* » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Pour gagner une guerre, il n'est pas inutile d'être habile ! (« *Oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Mais si vous avez perdu une bataille, vous n'avez pas perdu la guerre. Nous sommes en première lecture, il n'est pas jamais trop tard pour bien faire, madame le ministre. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) J'espère que vous penserez à retenir mes amendements, car ce sont les amendements du bon sens. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française, dont les députés scandent : « *Crépeau ! Crépeau !* »)

**M. le président.** Donc, sous les applaudissements de l'opposition, le président du groupe Radical, Citoyen et Vert va voter pour le projet du Gouvernement ! (Sourires.)

La parole est à M. Jean-Marc Ayrault, pour le groupe socialiste.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Monsieur le président, mes chers collègues, madame la ministre, nous sommes rendus au vote solennel. Le vote est d'autant plus solennel, il faut le dire sans complexe et avec fierté, qu'il s'agit d'une des grandes lois sociales que la République a connues. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Mais ce vote a aussi deux autres significations.

D'une part, il marque la conclusion, vous l'avez rappelé, madame la ministre, de soixante-deux heures de séance, qui ont permis au Gouvernement et à sa majorité de débattre avec l'opposition du contenu réel et de la véritable signification de ce texte : la création d'emplois.

Avec patience, avec pédagogie, avec le souci d'expliquer et de convaincre, madame la ministre, monsieur le rapporteur Jean Le Garrec, monsieur le président de la commission Claude Bartolone, vous avez, avec les députés de la majorité, répondu de façon exemplaire aux questions, pour ne pas dire aux attaques de l'opposition, (« *Oh !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) ainsi, et c'est là l'essentiel, qu'aux interrogations de nos concitoyens et, en premier lieu, des salariés et des chefs d'entreprise.

**M. Jean-Luc Reitzer.** C'est la démocratie !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Cela était nécessaire car la campagne de désinformation menée par le CNPF (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), relayée par certains à droite, avait suscité des inquiétudes injustifiées et des idées fausses.

Son président l'a déclaré lui-même, le CNPF n'a pas de projet alternatif à la réduction du temps de travail pour créer des emplois.

**M. Pierre Lequiller.** Mais si !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Cette phrase en dit long sur la place qu'occupe le chômage dans les préoccupations des responsables du patronat français, lesquels sont d'ailleurs loin de représenter l'ensemble des entreprises. Les députés connaissent bien les chefs d'entreprise pour les côtoyer dans les départements, ils savent qu'ils ne parlent pas le même langage que les chefs du CNPF. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Didier Boulaud.** Voilà la vérité !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Alors, à défaut de construire, le CNPF préfère démolir.

Quant à nos collègues de droite, ils sont visiblement divisés quant à l'appréciation à porter sur la réduction du temps de travail. La droite a rarement engagé un débat de fond, elle n'a su mener qu'un débat d'obstruction. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Ainsi, 1 500 amendements ont été déposés, dont certains, au final, n'ont même pas été défendus, faute de défenseurs, lors de la séance de nuit de vendredi dernier.

Je ne parlerai pas davantage de la proposition de loi de M. Bayrou et M. Debré sur l'abaissement du coût du travail sans aucune contrepartie en matière de création d'emplois. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Yves Nicolin.** Menteur !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Le peu de mobilisation sur vos bancs en séance a montré votre faible conviction à l'égard de cette proposition. C'est clair, les partis de droite n'ont pas de solutions alternatives. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

D'autre part, le vote d'aujourd'hui doit marquer – et c'est là, je crois, le plus important – le début d'une nouvelle dynamique sociale qui, par la négociation, va permettre à notre pays de créer des emplois et de réduire le nombre des chômeurs.

**M. Arnaud Lepercq.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Il doit marquer le point de départ d'une mobilisation générale pour une action volontariste en faveur de l'emploi. Le Gouvernement en a tracé le cadre. Syndicats, patrons, salariés doivent maintenant s'y inscrire pour réussir la bataille de l'emploi.

Les députés socialistes, quant à eux, participeront sur le terrain, en relayant le travail d'explication et de concertation mené depuis plusieurs mois par le Gouvernement.

Tout faire pour créer les conditions de la négociation, tout faire pour que la loi votée devienne la réalité.

Les entreprises françaises, nous le savons, livrent quotidiennement, avec talent, une bataille économique. Le Gouvernement a pris des mesures pour créer les conditions favorables à leur développement et à leur réussite.

**M. Yves Nicolin.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Des aides financières significatives vont être apportées, particulièrement par la diminution des charges sociales sur les bas salaires, avec – là réside la nouveauté – des contreparties, des engagements contractuels pour que soient créés des emplois.

La loi sur les 35 heures, loin de les pénaliser, va leur permettre de repenser l'organisation du travail et, par là même, d'améliorer leur capacité de production et leur rentabilité.

Elle va également leur donner des moyens de participer activement à la bataille pour l'emploi. Je ne doute pas qu'elles y mettront le même talent. La richesse d'une entreprise ne se mesure pas à son seul bilan économique et financier, elle est aussi fonction de l'environnement social et humain de son pays. Le nombre des chômeurs, dont beaucoup sont en situation d'exclusion intolérable, n'est pas supportable ni humainement bien sûr, ni économiquement. Dans les entreprises où ont été négociés et pratiqués l'aménagement et la réduction du temps de travail...

**M. Arnaud Lepercq.** C'est du temps perdu !

**M. Jean-Marc Ayrault.** ... ont été démontrés les effets positifs tant sur le plan économique que sur le plan social, et notre conviction, c'est que la qualité du développement du dialogue social est aujourd'hui l'une des clés du développement économique et de la compétitivité des entreprises.

Le Gouvernement a fait de l'emploi sa priorité : relance de la croissance, loi sur l'emploi des jeunes, et, prochainement, la loi contre l'exclusion. La loi sur la réduction du temps de travail représente un deuxième dispositif essentiel, qui va permettre à des milliers de Français de retrouver un emploi, et, par là même, l'espoir.

**M. Arnaud Lepercq.** C'est la méthode Coué !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Notre démarche est à la fois ambitieuse, audacieuse et réaliste.

Par la négociation, par le contrat signé, entreprise par entreprise, entre les partenaires sociaux, c'est vers une nouvelle conception des rapports sociaux dans notre pays que nous devons aller.

Nous voulons, nous, les députés socialistes, nous engager résolument dans cette voie. Et c'est avec confiance, avec détermination, madame la ministre, que nous voterons unanimement ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, dans ce débat sur la réduction autoritaire du temps de travail...

**M. Alain Calmat.** Ça commence bien !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... tout avait été orchestré savamment !

D'abord, la ministre de l'emploi qui publie des études cafouilleuses et orientées où on ne se reconnaît pas très bien dans les chiffres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) On nous promet 100 000, 200 000, 400 000, un million d'emplois créés, et on trompe les Français, et en particulier les salariés, en omettant de leur dire que ces mirifiques promesses sont liées à une perte de pouvoir d'achat...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Eh oui !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... et à une réorganisation du travail qui porte un nom : la flexibilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ensuite, un ministre des finances qui bat les estrades en disant : « 35 heures ? Mais c'est facile ! C'est 39 heures payées 40 ! » Et là, on trompe les chefs d'entreprise en omettant de leur dire qu'on n'augmentera pas le contingent d'heures supplémentaires, qui est la condition *sine qua non* pour que les 35 heures, ce soit 39 heures payées 40. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, un ministre de la fonction publique qui promet la réduction du temps de travail aux syndicats de fonctionnaires alors que le projet de loi l'exclut expressément...

**M. Pierre Lellouche.** Irresponsable !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... et, là, on trompe les collectivités territoriales et les contribuables en omettant de dire qui va payer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nous avons espéré, madame la ministre, recevoir des réponses tout au cours de ce débat.

Vous nous avez répondu parfois avec irritation : « Quoi ? Vous n'avez pas encore compris ? Ça fait vingt fois que je vous explique ! » (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ou avec condescendance : « Vraiment, vous êtes trop bêtes de ne pas avoir compris ! »

Eh bien, madame la ministre, nous vous reposerons les questions, auxquelles nous n'avons pas reçu de réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Comment évoluera votre revenu minimum mensuel, création sulfureuse destinée à tuer le SMIC et à baisser le pouvoir d'achat ?

Quel statut juridique ? Quelles garanties ? Quel mode de négociation et d'évolution ? Nous n'en savons rien.

**M. Lucien Degauchy.** Elle non plus !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Comment seront rémunérés les salariés à temps partiel ?

**M. Jean Glavany.** Vous ne comprenez rien ! Vous n'avez pas suivi !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Sur la base du SMIC horaire ? Ou sur ce revenu minimum mensuel proratisé ? Nous n'en savons toujours rien.

Comment sortira-t-on du dispositif d'aide ? Vous n'avez rien dit sur la façon dont vous comptiez, à terme, pérenniser ce système d'aide complexe. Vous avez d'ailleurs refusé d'en préciser le coût en régime de croisière, mais ce coût, nous le connaissons : c'est plus de 70 milliards pour le budget de l'Etat.

**M. Jean Glavany.** Vous ne savez pas calculer !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Comment seront compensées les pertes de recettes de la sécurité sociale ? Dans l'exposé des motifs, vous dites que cette compensation sera partielle. Et, ensuite, vous nous avez renvoyés à la prochaine loi de financement de la sécurité sociale. Mystère ! Mystère ! (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Ce débat a au moins eu un mérite : il a mis en évidence le caractère inadapté de votre mesure autoritaire. Vous bâtissez une machine à exclure. Les entreprises condamnées à la compétitivité, à la productivité, pour épouger leurs surcoûts salariaux, excluront un peu plus les

plus exclus d'entre nous. En 2002, les SDF, les fins de droit, les chômeurs de longue durée auront encore moins de chances de trouver du travail ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Pas vous ! Pas vous !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Vous montez, aux frais du contribuable, un guichet ouvert, où viendront se servir les clients habituels, les chasseurs de primes, les entreprises qui en ont le moins besoin et qui profiteront au maximum de l'effet d'aubaine.

**M. Didier Boulaud.** Juppé et Balladur !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Dans le même temps, vous asphyxiez les PME, qui, seules, ont créé des emplois durant ces vingt dernières années. Vous les noyez sous la paperasse, vous créez de nouveaux seuils, vous les confrontez à des difficultés d'organisation insolubles.

**M. Didier Boulaud.** Ce qui est excessif...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Les salariés de ces entreprises seront pris en tenailles, avec, d'un côté, des chefs d'entreprise qui, à 60 %, voient dans la délocalisation l'ultime recours, et, de l'autre, nos concurrents étrangers qui viennent proposer de la main-d'œuvre à bon marché, 20 % moins chère, sur notre marché du travail.

La réduction autoritaire du temps de travail que vous nous proposez, c'est plus de chômage et plus d'exclusion. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vendredi dernier, l'économiste Jean Gatti disait : « Les 35 heures sont la dernière invention technocratique-médiatico-électorale. » (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestsations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Le scandale, c'est que vous savez que votre politique sera un échec, que vous vous en accordez et que vous refusez toute autre solution.

C'est pourquoi le groupe du Rassemblement pour la République votera contre ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Glavany.** C'est bon signe !

**M. le président.** La parole est à M. Maxime Gremetz, pour le groupe communiste.

**M. Maxime Gremetz.** Monsieur le président, madame le ministre, mesdames et messieurs les députés, nous arrivons au terme de la première lecture d'un projet de loi extrêmement important. Il concrétise la mise en œuvre du processus décidé lors de la conférence du 10 octobre. Il se situe, nous l'avons dit, dans un mouvement historique de réduction du temps de travail.

Dans la discussion et par nos amendements, nous avons voulu contribuer, madame le ministre, à améliorer le texte présenté par le Gouvernement, de façon à créer un cadre et un socle solide favorisant les négociations.

Celles-ci doivent, en effet, permettre aux salariés d'avancer dans la voie de l'amélioration de leurs conditions de travail, d'avoir plus de temps pour exercer leur citoyenneté...

**M. Lucien Degauchy.** Mais moins d'argent !

**M. Maxime Gremetz.** ... et d'aboutir à la création d'emplois.

Nos propositions concernant les aides aux petites entreprises qui embaucheront des jeunes, des handicapés, des personnes en grande difficulté, ont été adoptées par l'Assemblée nationale.

Nous avons pu faire prendre en compte, comme vous le rappeliez, madame le ministre, des conditions particulières pour les salariés postés, qui verront, eux aussi, réduire leur temps de travail. Des améliorations ont été apportées sur la durée du repos minimal des salariés entre deux périodes travaillées. En outre, le temps passé à l'entreprise sera considéré comme temps de travail effectif.

Nous nous félicitons par ailleurs que les salariés aient acquis des droits nouveaux pour suivre la mise en place des accords de réduction du temps de travail et un droit de contrôle sur l'utilisation des sommes qui seront attribuées aux entreprises. Dans chaque entreprise pourra être institué un comité de suivi paritaire. Les comités d'entreprises seront informés et consultés sur les conditions de mise en œuvre des accords de réduction du temps de travail.

De même, nous considérons comme important le fait de contraindre les entreprises qui ne respecteront pas leurs engagements à rembourser les aides qu'elles auront perçues. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Nous avançons ainsi dans la voie d'une autre utilisation de l'argent.

Vous avez pris l'engagement, madame le ministre, dans la suite de l'accord négocié entre les organisations syndicales et le ministre de la fonction publique, d'étudier la mise en œuvre de la réduction du temps de travail pour les fonctionnaires et les salariés du secteur public.

Madame le ministre, le grand patronat n'a cessé d'exercer une pression considérable, mêlant le chantage à la désinformation, relayé en cela, nous l'avons vu pendant des nuits, dans cette enceinte par la droite, qui a tout fait pour empêcher l'adoption de ce projet de loi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il faudrait pourtant, messieurs de la droite, un peu d'objectivité et d'humilité devant les faits !

**M. Claude Bartolone,** président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

**M. Maxime Gremetz.** Les diverses mesures mises en œuvre depuis vingt ans, y compris la loi quinquennale pour l'emploi de 1993, n'ont fait qu'accroître le nombre de personnes privées d'emploi. Telle est la réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

La dénonciation par le patronat de la convention collective dans les banques traduit bien cette volonté d'obstruction, qui n'a rien pour nous surprendre. L'emploi est bien la dernière préoccupation du CNPF. La liberté d'exploiter, de flexibiliser, de licencier, voilà sa seule charte des libertés.

Les salariés, madame le ministre, craignent que le patronat n'utilise la loi pour imposer l'annualisation et la flexibilité non seulement pour réduire les salaires mais encore pour ne pas créer d'emplois.

Nous prenons en compte les engagements pris par le Gouvernement de poursuivre l'examen de questions importantes.

Ainsi, la question des salaires est essentielle. Le passage aux 35 heures – c'était explicite dans l'accord entre le parti socialiste et le parti communiste (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) – doit se réaliser sans réduction de salaires. Il ne devrait pas entraîner la création d'un double SMIC, il faut au contraire assurer le rattrapage du SMIC et de tous les salaires.

Par ailleurs, vous avez reconnu, madame le ministre, qu'il fallait approfondir la question du paiement des heures supplémentaires, afin de les rendre davantage dissuasives si nous voulons créer des emplois.

En outre, nous sommes convenus qu'en deuxième lecture, nous préciserions les droits pour les salariés mandatés de disposer du temps et des moyens suffisants pour assurer leurs missions.

Madame le ministre, nous disons clairement aux salariés, aux chômeurs, aux jeunes que la loi ne constitue qu'une étape. Jusqu'à l'an 2000, s'ouvre une vaste période de négociation. L'intervention des salariés, avec leurs organisations syndicales, va être décisive.

Nous ne doutons pas que leur rassemblement, leur action contribueront à la réussite des 35 heures. Celle-ci permettra des créations d'emplois, l'allègement de la pénibilité de ceux qui sont au travail et l'acquisition de temps pour être pleinement citoyen.

C'est confiant en l'expression forte de cette exigence que le groupe communiste et apparentés votera votre loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit pour les explications de vote, je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin, de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. François Goulard, pour le groupe UDF.

**M. François Goulard.** Madame le ministre, ce projet de loi de réduction autoritaire du temps de travail est la traduction d'une promesse de campagne électorale, articulée dans la hâte, sans aucune réflexion préalable. Les propos marqués au coin du bon sens de notre collègue M. Crépeau l'ont parfaitement illustré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Glavany.** Vous raisonnez comme un banquier !

**M. François Goulard.** Ni dans la préparation du texte, ni au cours de son examen en commission, ni lors de la discussion en séance publique, vous n'avez répondu aux interrogations légitimes des Françaises et des Français, en particulier à la principale d'entre elles : la réduction autoritaire du temps de travail peut-elle vraiment combattre le chômage ?

**M. Christian Bourquin.** Parlez-nous du baron !

**M. François Goulard.** Précisément parce qu'il s'agit d'une mesure autoritaire, uniforme, s'imposant aux entreprises qui le peuvent comme à celles qui ne le peuvent pas, aux salariés qui le veulent comme à ceux qui ne le veulent pas, nous pensons qu'elle échouera, comme de semblables mesures ont toujours échoué. Non, la lutte contre le chômage ne se résume malheureusement pas au vote d'un article de loi.

A l'issue de ce débat, nous relevons que vous n'avez pas apporté de réponse aux questions qui ont été posées sur les salaires. Sur le SMIC, en particulier, vous avez refusé de dire quel était réellement votre choix : allez-vous choisir une hausse massive du SMIC qui menacerait de dépôt de bilan des pans entiers de l'économie française et dont les salariés seraient les premières victimes ?

**M. Francis Delattre.** Ce n'est pas leur problème !

**M. François Goulard.** Est-il acceptable, est-il équitable que, selon les situations, l'heure de SMIC soit payée suivant deux tarifs avec 11 % d'écart ? Et ce n'est pas une réponse, madame le ministre, de dire que vous avez deux ans pour répondre aux Français.

**M. Gilles de Robien.** Très bien !

**M. François Goulard.** Vous avez refusé de dire clairement aux Français que les 35 heures impliqueraient plusieurs années de blocage des salaires. Vous avez refusé de dire quelles seraient les conséquences pour la fonction publique et de préciser s'il y aurait ou non des embauches pour compenser un abaissement du temps de travail.

Vous avez refusé de dire quelles seraient les conséquences pour les finances publiques, pour les finances sociales, donc, en définitive, pour nos impôts et pour nos cotisations sociales.

Nous avons aussi constaté que vous n'acceptiez aucun assouplissement, aucune modification, même minime, de votre texte, alors que, pourtant, sur certains points, cela aurait facilité des embauches.

En fait, vous avez été aussi peu flexible que votre loi (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), parce que vous avez une conception parfaitement figée des rapports sociaux dans laquelle la loi-couperet, la loi-carcan sont les maîtres mots. Dans le même temps, dans tous les pays, y compris les plus avancés socialement, la négociation, la discussion, l'accord collectif ont toute leur place.

Nous déplorons aussi que, au moment où une étape décisive de la construction européenne – je veux parler du passage à l'euro – va être franchie, vous engagiez une politique exactement contraire à celle des autres pays européens.

**M. Edouard Landrain.** Eh oui !

**M. François Goulard.** De grâce, ne nous opposez pas la déclaration de Luxembourg, qui n'est qu'une concession condescendante de nos partenaires à notre bizarrerie. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Dans la réalité, les pays qui réussissent à combattre efficacement le chômage conduisent, dans la durée, des politiques diamétralement opposées à la vôtre. Comme pour les nationalisations en 1981, vous n'aurez pas raison, cette fois non plus, contre tout le monde. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Alors que les dispositions de votre loi n'auront pas d'effets concrets avant plusieurs années, elle inquiète d'ores et déjà les acteurs économiques. Elle va bloquer des projets d'investissement et provoquer un gel salarial qui sera dommageable pour tous les Français.

Votre choix est déraisonnable. Il néglige les réalités économiques d'aujourd'hui. Il se retournera contre les intérêts des Français. C'est notre devoir de le dénoncer.



*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Le scrutin est ouvert.

**M. le président.** Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	570
Nombre de suffrages exprimés .....	570
Majorité absolue .....	286
Pour l'adoption .....	316
Contre .....	254

Le projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail est adopté. *(Mmes et MM. les députés du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert se lèvent et applaudissent longuement.)*

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-huit heures cinq, sous la présidence de M. Gilles de Robien.)*

### PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

### NATIONALITÉ

#### Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 4 février 1998.

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la nationalité.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 14 janvier 1998.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de ce projet de loi (nos 633, 683).

La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il vous est demandé de vous prononcer une nouvelle fois sur le projet de loi que je vous ai présenté le 26 novembre dernier, dès lors que la commission mixte paritaire, qui s'est réunie le 4 février, n'est pas parvenue à la rédaction d'un texte de compromis.

Ce constat de désaccord n'est, à vrai dire, pas surprenant puisque le projet du Gouvernement, tel qu'il avait été enrichi par les travaux de votre assemblée, a été profondément modifié par le Sénat au point que le principe même de l'acquisition de plein droit de la nationalité française à l'âge de dix-huit ans a été purement et simplement supprimé. Disons-le tout net, le but des amendements du Sénat était en réalité de revenir à la loi de 1993.

Chacun a pu constater à l'occasion de ces débats – je ne reviendrai pas sur le fond – une divergence fondamentale entre ceux, dont je suis, avec la majorité en tout cas, qui ne peuvent admettre qu'un jeune qui a grandi chez nous soit définitivement exclu sans le vouloir, et même sans le savoir, de la nationalité française, et ceux qui tolèrent ce risque et qui, pour certains, s'en félicitent même.

Les amendements proposés par votre commission des lois rejoignent la volonté du Gouvernement de voir restauré le régime qui a prévalu dans notre droit de 1889 à 1993. Ainsi pourra sortir de vos débats un texte conforme aux engagements que nous avons pris devant les Français et conforme à ce que nous pensons être l'intérêt de la société tout entière. En effet la question centrale est ici l'intégration des 25 000 enfants qui naissent chaque année en France de parents étrangers et qui, pour la plupart, n'ont pas d'avenir en dehors de notre pays. Prétendre y répondre, comme le préconise le Sénat, par le maintien du dispositif de 1993, est illusoire. L'intégration passe par une éducation, une culture, un vécu commun, et non par une démarche administrative, dont le formalisme peut conduire à exclure par erreur, par inertie ou par contrainte, des jeunes qui sont nés et qui ont grandi chez nous.

Le texte que votre commission propose de rétablir est ancré, au contraire, dans la réalité de ces jeunes et de leurs camarades français, puisqu'ils sont déjà ensemble la France d'aujourd'hui et de demain.

Vous le savez – vous y avez largement contribué lors de vos premiers travaux – ce texte tient compte de la réalité sociale actuelle.

En premier lieu, nous avons la volonté commune de laisser, à côté de l'acquisition de plein droit de la nationalité à la majorité, une place importante à l'adhésion personnelle des jeunes, que ce soit lorsque ceux-ci veulent être français dès l'âge de treize ans – vous l'avez proposé et je l'ai accepté – ou pour refuser cette nationalité, entre

l'âge de dix-sept ans et demi et dix-neuf ans, car il est vrai qu'il ne faut pas que nous permettions que l'on puisse être français sans l'avoir vraiment désiré.

En second lieu, nous nous sommes attachés, les uns et les autres, à répondre aux difficultés concrètes que rencontrent ces jeunes, qui veulent devenir français, en particulier lorsqu'il s'agit de fournir la preuve qu'ils ont résidé pendant cinq années sur notre territoire, la preuve qui est toujours au premier plan en matière de droit de la nationalité.

C'est ainsi que vous avez accepté que la durée de résidence de cinq ans, qui a d'ailleurs toujours été obligatoire pour acquérir la nationalité, puisse être discontinuée, c'est-à-dire s'étaler sur une période de temps plus large, entre onze ans et dix-huit ans, tout en intégrant la période de scolarité obligatoire.

Vous avez également approuvé, et le Sénat vous a suivis sur ce point, cette innovation majeure que constitue la mention de toute première délivrance de certificat de nationalité française en marge des documents d'état civil. Elle permettra à beaucoup de nos concitoyens de faciliter leurs démarches en vue de l'acquisition de documents prouvant qu'ils sont français.

Par la création d'un titre d'identité spécifique, vous avez pris l'initiative de faciliter également la vie quotidienne des enfants encore étrangers mais qui, nés en France, ont vocation à devenir français. C'est un des points les plus importants de ce projet de loi.

Enfin, par l'ensemble des amendements qu'elle a déposés, votre commission des lois entend rétablir le texte que vous avez voté en première lecture, qui traduit l'ensemble de ces préoccupations ; celles-ci étant communes à votre commission des lois et au Gouvernement, vous ne serez pas surpris que je sois favorable à vos propositions.

Certains de ceux qui composent la majorité plurielle auraient préféré – je le sais – que nous allions au-delà et même, pour certains, vers un régime de droit du sol intégral, ou encore que nous rétablissions tel quel le texte de 1973. Nous nous sommes longuement expliqués sur ces points en première lecture ; je n'y reviendrai pas. Toutefois, cet après-midi, je reste prête à accueillir toutes les améliorations compatibles avec les choix fondamentaux du Gouvernement.

J'espère que les débats qui s'ouvrent aujourd'hui aboutiront à un texte qui, conformément à notre tradition, permettra d'accueillir dans la nation française tous les jeunes nés en France, qui veulent être français et pour qui la France est déjà et sera la seule patrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Colcombet, suppléant M. Louis Mermaz, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. François Colcombet, suppléant M. Louis Mermaz, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Monsieur le président, madame le garde des sceaux, mes chers collègues, vous le savez, le souhait des sénateurs était de renvoyer à un référendum un projet de loi sur la nationalité. Leur demande a été repoussée de façon très claire.

**M. Thierry Mariani.** Hélas !

**M. François Colcombet, rapporteur suppléant.** Dans ces conditions, il ne leur restait qu'à faire ce qu'ils ont fait, c'est-à-dire, pour parler vulgairement, « cartonner » le texte de l'Assemblée puisqu'il n'en reste plus grand-chose.

La CMP ne pouvait pas aboutir. C'est pourquoi nous proposons un texte identique, à quelques détails près, à celui qui avait été voté dans cet hémicycle.

Je rappelle que ce texte s'inscrit dans une tradition très ancienne du droit français. La France, pays à la fois humaniste et universaliste, a donc une législation très ouverte en matière de nationalité. Elle a pris à certains égards la suite du droit romain et de l'Eglise, que nos rois ont confirmée.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** On est en République !

**M. François Colcombet, rapporteur suppléant.** Comme je le disais à M. de Charette qui m'interpellait sur le sujet en première lecture, toutes les reines de France étaient des étrangères et, donc, tous les rois de France étaient des demi-étrangers, même au XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette tradition très ancienne n'aura pas empêché, au fil des ans, de forger ce qu'est devenue la nation française.

La Révolution s'est inscrite dans cette tradition, le droit républicain également puisque c'est de la II<sup>e</sup> République, puis de la III<sup>e</sup> République, que datent les textes dont nous nous inspirons et qui ont fonctionné très correctement jusqu'en 1993, modifiés simplement par une loi de 1970, votée sur le rapport de MM. Foyer et Mazeaud, dont l'article fondamental est absolument identique à l'article 1<sup>er</sup> de la loi qui nous est soumise aujourd'hui.

Je crois n'avoir rien à dire de plus, sinon de vous proposer, gauche comme droite, de revenir à ce qu'est la véritable tradition française, moyennant quelques petites adaptations de détail. Le moment n'est certainement pas venu d'abandonner ce qui a fait la grandeur de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

#### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française et apparentés une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Henri Plagnol.

**M. Henri Plagnol.** Monsieur le président, madame le garde des sceaux, chers collègues, cette exception d'irrecevabilité – vous n'en serez pas surpris – vise à dénoncer non pas le travail de nos collègues du Sénat, bien au contraire, puisque nous souscrivons totalement à leurs orientations,...

**M. Michel Vergnier.** A quoi sert-elle alors ?

**M. Henri Plagnol.** ... mais plutôt la procédure arrêtée par le Gouvernement, qui ne laisse guère d'autre choix à l'opposition pour faire entendre sa voix...

**M. Thierry Mariani.** Eh oui !

**M. Henri Plagnol.** ... et pour redire avec force que nous n'avons pas la même conception de la tradition républicaine.

**M. Michel Vergnier.** On le sait !

**M. Henri Plagnol.** La deuxième lecture du projet de loi sur la nationalité sera la seule au cours de laquelle nous pourrions examiner le projet du Sénat puisque vous avez choisi de déclarer l'urgence, sur un texte qui, plus que tous les autres, demandait de la sérénité, de la réflexion puisqu'il engage une certaine idée de la nation. Avoir déclaré l'urgence est particulièrement contestable.

L'urgence est doublée d'intransigeance puisque vous n'avez même pas voulu examiner sérieusement les arguments de l'opposition, relayés par le Sénat. Chacun se souvient, monsieur le rapporteur, puisque vous y avez fait allusion, des conditions pitoyables, presque insultantes pour notre assemblée, dans lesquelles, à la sauvette, au cours d'une séance de nuit précipitée, vous avez balayé d'un revers de main la motion référendaire du Sénat, sur laquelle je reviendrai.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Qui était un véritable coup d'État !

**M. Henri Plagnol.** Vous faites de même aujourd'hui en ne retenant aucune des propositions sérieuses du Sénat, pas même, par exemple, celle qui prévoit que personne ne peut se prévaloir d'un statut civil attaché à une nationalité antérieure ou coexistante si ce statut est contraire à la loi française. Vous conviendrez pourtant avec moi qu'une telle disposition aurait pu faire l'unanimité sur ces bancs puisqu'elle vise simplement à mieux garantir le respect des principes élémentaires de notre droit civil et, singulièrement, celui des femmes avec le refus de la polygamie.

Je citerai aussi l'amendement de bon sens qui rétablissait une durée minimale de deux ans pour le mariage avant d'obtenir la nationalité française, tout simplement pour éviter les mariages de complaisance...

**Mme Nicole Catala.** Excellente disposition !

**M. Henri Plagnol.** ... que tous les maires de cette assemblée connaissent et qui ne relèvent pas du fantasme.

**M. André Gerin.** Lisez le code civil !

**M. Henri Plagnol.** Pourquoi tant de hâte et tant d'intransigeance pour légiférer sur un sujet aussi sensible ?

**M. Bernard Outin.** Il joue à se faire peur !

**M. Bruno Le Roux.** Pour vous aider !

**M. Henri Plagnol.** Pourquoi un écart si évident entre l'intention affichée, réconcilier les Français autour de la tradition républicaine, et la réalité, un texte idéologique, partisan, qui ne pouvait que réveiller les passions et diviser, par conséquent, un peu plus les Français ?

**Mme Nicole Catala.** Tout à fait !

**M. Henri Plagnol.** Si vous vous empressiez de faire voter ce texte à quelques semaines d'échéances électorales, n'est-ce pas d'abord pour ressouder votre majorité plurielle à bon compte (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*)...

**M. Jacques Floch.** Non ! La preuve : les 35 heures !

**M. Henri Plagnol.** ... par un discours purement incantatoire, par l'invocation rituelle d'une tradition républicaine prétendument mise à mal...

**M. Bruno Le Roux.** Par respect des électeurs !

**M. Henri Plagnol.** ... au risque de faire monter les surenchères et le vote des extrêmes ?

**Mme Nicole Catala.** C'est bien vrai !

**M. Henri Plagnol.** En ce qui concerne l'unité de votre majorité, madame le garde des sceaux, je vous souhaite d'avoir plus de chance qu'en première lecture, car vous étiez bien seule à la fin de la discussion, abandonnée par les Verts et – si ma mémoire est bonne – par le groupe communiste.

**M. Jacques Floch.** Le texte a été voté ! Vous avez été battus !

**M. Henri Plagnol.** Elections obligent, peut-être referez-vous l'unanimité ! Sans doute d'ailleurs est-ce la raison pour laquelle vous ne pouvez faire aucune concession au texte sénatorial et à l'opposition, car toute modification risquerait de remettre en cause un équilibre précaire, interne à la majorité plurielle. Équilibre ? Je devrais dire déséquilibre, car il est loin malheureusement de correspondre au juste milieu.

**M. Pierre Bourguignon.** Vous êtes laborieux !

**M. Henri Plagnol.** Déséquilibre chèrement payé, car votre projet, inévitablement, va provoquer la colère des Français les plus vulnérables d'abord, toutes celles et tous ceux qui ont le sentiment qu'on ne les entend pas, qu'on reste sourd à leurs protestations, aveugle à la montée des problèmes.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Vous les aveuglez vous-même !

**M. Henri Plagnol.** Comme si votre but inavoué était de faire grimper encore le vote contestataire, le vote Front national, et faire en sorte que la droite républicaine, qui défend le sentiment national dans le respect de la tradition républicaine, soit durablement minoritaire. N'est-ce pas le but de votre texte ?

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Le but est de rester républicain !

**M. Henri Plagnol.** Étrange coalition des extrêmes que celle que reflète, mieux que tout autre texte, votre projet de loi. Avec lui, il y a deux vainqueurs et un vaincu.

Deux vainqueurs : les intégristes du droit du sol et les intégristes du nationalisme défensif fondé sur la peur de l'autre et le refus de l'ouverture au monde. Qui ne voit que chaque concession faite aux premiers, chaque coup porté au sentiment national nourrit les démons nationalistes et xénophobes ? Qui ne voit que ces deux extrêmes se nourrissent l'un l'autre et sont objectivement complices ?

Deux vainqueurs et, hélas ! un vaincu : le camp de tous ceux qui croient en l'avenir de la nation, qui n'acceptent pas que l'on puisse, dans le monde d'aujourd'hui, devenir français sans le vouloir ni le savoir, mais qui croient aussi que tous les jeunes nés en France de parents étrangers ont vocation à devenir français, qu'ils en ont le droit, à condition de le vouloir, et qu'il n'est pas de démarche plus noble que de leur permettre de dire un jour dans leur vie, à l'âge de la majorité : « Je suis français, je veux devenir français. »

**M. Gérard Terrier.** Moi, je le suis sans l'avoir demandé !

**M. Henri Plagnol.** A vous entendre, madame le garde des sceaux, cette démarche libre et volontaire, respectueuse de la personne, qui encourage la responsabilité de ces jeunes, serait contraire à la tradition républicaine. Et je continue à essayer de vous comprendre, mais je n'y parviens pas.

Pour commencer, je vous l'ai déjà dit, la question a été définitivement tranchée par le Conseil constitutionnel. Celui-ci a formellement jugé que la loi de 1993, dite

Méhaignerie, ne remettait nullement en cause ni la tradition républicaine ni la Constitution ; mais là n'est pas l'essentiel.

L'essentiel, c'est de savoir à quelle tradition républicaine nous nous référons. Celle de 1889, c'est-à-dire d'une France qui recherchait avant tout des soldats pour ses conquêtes coloniales ou la reconquête de l'Alsace-Lorraine ? Celle des « Trente Glorieuses », où la France avait avant tout besoin de main-d'œuvre bon marché ? Malheureusement, notre pays ne crée plus assez d'emplois.

Pour ma part, je trouve plus simple de se référer à l'esprit des Lumières qui a inspiré la conception française de la nation fondée sur une libre adhésion des personnes. Le droit du sol, monsieur le rapporteur, vous nous l'avez dit vous-même en faisant référence aux rois – que je sache, ils n'étaient pas républicains ! –, c'est un droit d'essence féodale, qui assujettit étroitement l'individu au territoire sur lequel il naît pour l'empêcher d'échapper à l'autorité de son seigneur. C'est cela le *ius soli*, et il est assez surprenant de voir la gauche se gargariser de ce droit du sol – dans une conception du reste très radicale, qui n'a jamais été la conception française – plutôt que de donner à ces jeunes le choix entre, d'un côté, la culture et la langue de leurs parents, dans lesquelles ils sont nés, et de l'autre, la société, les institutions, la culture, la langue française qu'ils découvrent et apprennent à aimer jusqu'au moment où ils sont en mesure de choisir. N'y a-t-il pas beaucoup d'arrogance et même un petit parfum néo-colonial à considérer *a priori* que ces jeunes ne peuvent faire d'autres choix que celui de la nationalité française,...

**M. Thierry Mariani.** Très bien !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Habile !

**M. Henri Plagnol.** ... faisant bon marché de leur histoire, de leurs traditions, de leur langue maternelle qui elles aussi ont leur grandeur ?

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** C'est original !

**M. Thierry Mariani.** C'est la gauche coloniale !

**M. Henri Plagnol.** Oui, madame le garde des sceaux, la loi Méhaignerie était plus conforme à la tradition des Lumières,...

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Mais non !

**M. Henri Plagnol.** ... inscrite, je vous le rappelle, à plusieurs reprises dans tous nos grands textes, dans les constitutions révolutionnaires, à l'article 9 du code civil, notre code Napoléon, ce monument qui a fait le tour du monde ; la tradition des Lumières laissait à chaque étranger dire si, oui ou non, il voulait devenir Français. Or, sur ce point, nous avons une divergence fondamentale.

**M. François Colcombet, rapporteur suppléant.** C'est vrai !

**M. Henri Plagnol.** Pour nous, une nation, ce n'est pas seulement une chose dont on hérite à la suite d'un hasard de naissance. C'est beaucoup plus que cela : c'est une culture, une langue, une histoire, des institutions. Et voilà pourquoi il n'y a pas un parcours d'intégration unique, mais des parcours personnels, dans lesquels interviennent des choix – plus ou moins tard au demeurant.

Depuis que vous avez présenté votre projet, madame le garde des sceaux, nous avons reçu de nombreux témoignages de personnes d'origine étrangère ayant choisi la

France et qui nous ont dit tantôt leur regret de n'avoir pu solenniser ce choix faute d'en avoir eu la possibilité à l'époque, tantôt, pour les plus jeunes, l'émotion qu'ils avaient pu ressentir en choisissant la France.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Cela ne les empêchera pas de continuer à s'émouvoir !

**M. Henri Plagnol.** Chacun se souvient du témoignage bouleversant de notre collègue Arthur Paecht. Je voudrais aussi citer celui de la jeune championne mondiale de natation Roxana Maracineanu, réfugiée roumaine, qui a su émouvoir la France entière en racontant combien elle avait été fière d'entendre La Marseillaise, lors de la remise de sa médaille,...

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Quel rapport avec le texte ?

**M. Henri Plagnol.** ... heureuse d'avoir choisi la France. Le voilà, le rapport ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Nous aussi sommes heureux qu'elle ait choisi la France ! Vous enfoncez des portes ouvertes !

**M. Henri Plagnol.** C'est ce dont nous parlons, je crois ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Heuclin.** Ne racontez pas d'histoires ! Ce sont ses parents qui l'ont amenée ! Ce sont eux qui ont choisi la France !

**M. Henri Plagnol.** Je vois que ces témoignages vous dérangent ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y a tant de force dans le principe de la démarche volontaire que vous avez été conduits à maintenir la possibilité de dire non et même à introduire la faculté de dire oui à l'âge de treize ans. Mais si ces jeunes peuvent dire : « non, je ne veux pas être français », pourquoi les priver de la possibilité de dire oui ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ils peuvent le dire !

**M. Henri Plagnol.** Et s'ils peuvent dire oui à treize ans, à un âge où, vous me l'accorderez, toutes les manipulations de l'entourage sont possibles...

**M. Michel Vergnier.** C'est cela !

**M. Henri Plagnol.** ... pourquoi ne pourraient-ils plus le dire avec beaucoup plus de force à l'âge de la majorité ?

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Qui ne dit mot consent !

**M. Henri Plagnol.** A vrai dire, votre projet recèle tant de contradictions qu'il devient très difficilement compréhensible.

Mais pourquoi avoir attendu 1993 pour restaurer l'obligation d'une démarche volontaire, nous direz-vous,...

**M. Jean-Claude Daniel.** On ne vous dit rien du tout !

**M. Henri Plagnol.** ... alors que pendant des décennies les législateurs successifs n'en ont effectivement pas senti l'utilité ?

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Ce n'était pas la tradition française.

**M. Henri Plagnol.** Je viens de vous expliquer que là n'était pas la raison. Ne serait-ce pas tout simplement parce que les conditions de l'intégration à la nation de

ces jeunes d'origine étrangère ont profondément changé ? Le monde a changé en effet, et vous êtes les derniers à ne pas vous en être aperçus.

**M. Thierry Mariani.** Tout à fait !

**M. Gérard Gouzes.** *vice-président de la commission.* Et où est la différence ?

**M. Henri Plagnol.** A une certaine époque, devenir Français signifiait d'abord accepter certaines sujétions, dont la moindre n'était pas de devoir faire la guerre. Devenir Français, cela voulait dire être prêt à faire la guerre. Aujourd'hui, fort heureusement, cette menace est lointaine et il n'y a plus de service national. Vous m'accorderez que le poids des contraintes liées au fait de devenir Français n'est donc plus le même.

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* Le Président de la République l'a voulu ainsi !

**M. Henri Plagnol.** Par ailleurs, je l'ai dit, nous ne créons malheureusement plus assez d'emplois.

**M. Michel Vergnier.** C'est vrai, mais cela va changer !

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* Dites-le au CNPF !

**M. Henri Plagnol.** Sur ce plan aussi, l'intérêt national n'est plus le même. Les jeunes, quels qu'ils soient d'ailleurs, pas seulement ceux d'origine étrangère, ont de moins en moins d'occasions de mesurer les droits, mais aussi les devoirs liés au fait d'être citoyen français. L'inscription sur les listes électorales est devenue automatique ; la force d'assimilation de nos institutions n'est plus la même. L'école en particulier, qui reste le lieu essentiel de l'assimilation, est en crise en maints endroits. Si les ministres de l'éducation nationale successifs recommandent tous de remettre en vigueur l'instruction civique, c'est bien que l'assimilation ne va plus de soi. Chacun sait bien que nombre de ces jeunes au collège ont du mal à lire et à écrire en français. Les médias ne sont plus ceux des années cinquante ou soixante, qui fabriquaient de petits citoyens hexagonaux : on trouve de plus de plus de radios communautaires, la télévision par câble et par satellite permet à de nombreuses familles d'origine étrangère de maintenir un lien avec leur culture d'origine, et j'en passe. Les conditions de l'intégration n'ont plus rien à voir avec celles qui prévalaient il y a trente ans. Rien n'illustre mieux l'aveuglement idéologique de votre majorité que l'obstination avec laquelle vous vous référez à la France d'il y a un siècle.

**M. François Colcombet,** *rapporteur suppléant.* Ce n'est pas si loin !

**M. Henri Plagnol.** Il est du reste étonnant de constater à quel point vous semblez comme fascinés par les grands débats du XIX<sup>e</sup> siècle. Chacun se souvient de l'évocation malheureuse de Gambetta par le Premier ministre à propos de l'affaire Dreyfus, ou de la stupéfiante diatribe du ministre de l'intérieur sur les théories maurassiennes de l'opposition.

Comme si la gauche, faute d'avoir une vision d'avenir, préférerait réécrire indéfiniment l'histoire de la République et célébrer une mythologie complaisamment entretenue !

Pas un mot non plus dans votre projet de l'Europe, grande absente. Il est très regrettable que la majorité n'ait pas voulu prendre la mesure des évolutions nécessaires en matière d'accès à la nationalité dès lors que la libre circulation des personnes est désormais garantie à l'intérieur de l'espace communautaire par la convention de Schengen.

**M. Bruno Le Roux.** Et les Asiatiques, vous les avez intégrés ?

**M. Henri Plagnol.** Nous avons désormais une responsabilité vis-à-vis de tous nos partenaires. Le président du Conseil italien, Romano Prodi, qui, lui aussi, dirige une majorité plurielle de gauche, l'a rappelé avec force à cette même tribune. Est-il raisonnable, dans l'Europe de Schengen devenue une Europe sans contrôle, d'élargir encore les critères d'acquisition de la nationalité sans la moindre concertation avec nos partenaires ?

Enfin, les flux migratoires se sont modifiés. Le monde entier est devenu un village, pour reprendre une expression célèbre.

**M. Jacques Peyrat.** Parfaitement !

**M. Henri Plagnol.** Je ne crois pas déformer la réalité ou faire de mauvaise polémique en remarquant que les immigrés arrivent désormais de pays dont les traditions culturelles, sociales, religieuses, sont beaucoup plus éloignées des nôtres ; par conséquent, le problème de l'intégration de la deuxième génération se pose en des termes très différents.

Votre vision abstraite, qui postule qu'un simple hasard de naissance suffit, comme par miracle, à faire de ces jeunes des citoyens français, est en décalage total par rapport à ces évolutions. Il est vain et dangereux de prétendre que le monde n'a pas changé depuis un siècle.

Vous préférez, au nom de la loi de la majorité que vous nous opposez à bon droit ce soir, restaurer une conception archaïque de la nation, qui procède d'un contresens vis-à-vis de la tradition républicaine, qui fait fi des réalités européennes et internationales d'aujourd'hui. Vous adressez un message laxiste à l'égard de tous ceux qui, poussés par la misère, par l'oppression, par mille raisons, cherchent un sol pour les accueillir, message d'autant plus dangereux qu'il coïncide avec une législation complaisante sur l'immigration. Mais de cela, nous aurons l'occasion de reparler.

Vous prenez la responsabilité d'affaiblir le sentiment national, de diviser un peu plus les Français sur cette question.

**M. Lionnel Luca, M. Thierry Mariani et M. Jacques Peyrat.** Absolument !

**M. Henri Plagnol.** Vous n'avez pas voulu écouter tous ceux qui vous recommandaient de modérer les passions, de mettre la définition de la nation à l'abri des querelles partisans et des alternances politiques.

**M. Jacques Peyrat.** Très bien !

**M. Henri Plagnol.** Et pourtant la solution était simple. Si véritablement vous craigniez que la démarche volontaire ne soit ressentie par les intéressés comme discriminatoire, plutôt que de la supprimer, il vous suffisait tout à l'inverse de la rendre solennelle, comme vous l'ont proposé le Sénat ou nous-mêmes en première lecture,...

**M. Bruno Le Roux.** Mauvaise idée !

**M. Henri Plagnol.** ... afin qu'il soit bien clair qu'il s'agit d'une démarche d'accueil de la République, de la nation française, et non d'une démarche d'exclusion.

**M. Jacques Peyrat.** Absolument !

**M. Henri Plagnol.** Vous auriez pu, j'en suis sûr, rassembler l'immense majorité des Français en imaginant une belle cérémonie républicaine qui fût un motif de joie, un motif de fierté.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Et cela, ce n'est pas archaïque ?

**M. François Colcombet**, *rapporteur suppléant*. Avec des dragées ?

**M. Bruno Le Roux**. Vous avez déjà la première communion, cela fait beaucoup !

**M. Henri Plagnol**. Mais bien au contraire, vous êtes tombés dans le piège qui veut qu'à chaque alternance soit remise en chantier la définition de la nation.

Vous ne laissez donc d'autre choix à l'opposition, pour mettre la définition de la nation au-dessus des alternances, que de proposer au peuple français de se prononcer lui-même sur cette question par voie de référendum...

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Vous vous êtes mis dans un cul-de-sac !

**M. Henri Plagnol**. ... afin que son choix soit définitivement inscrit dans notre Constitution. C'est ce dernier point que je voudrais évoquer.

Sentant le danger, vous avez essayé par avance, au cours d'une séance de nuit inoubliable, de discréditer le principe de cette consultation populaire, allant jusqu'à qualifier cette proposition de coup d'Etat contraire aux institutions.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Nous avons relevé l'honneur de l'Assemblée nationale !

**M. Henri Plagnol**. Malgré mon estime et mon respect pour Pierre Mazeaud, sur cette question, je l'avoue, je ne suis pas de son avis...

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Vous n'avez pas la même expérience que lui !

**M. André Gerin**. Il est plus républicain que vous !

**M. Henri Plagnol**. ... et je veux expliquer pourquoi le référendum sur la nationalité serait, de mon point de vue, parfaitement conforme à la Constitution.

L'article 11 dispose que le Président de la République peut soumettre à référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics ou sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent. Comment peut-on sérieusement prétendre qu'un référendum sur la nationalité n'entrerait pas dans le champ de l'article 11 ?

**M. Jacques Floch**. Nous le prétendons !

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Il fallait voter le texte que proposait François Mitterrand en 1985 !

**M. Henri Plagnol**. Dans une démocratie, l'organisation des pouvoirs publics découle, par définition, tout entière de la qualité d'électeur ; or, fort heureusement, la qualité d'électeur est indissociable de la qualité de citoyen français. Comment peut-on autoriser un référendum sur la politique sociale tout en prétendant interdire le même mode de consultation sur ce qui a trait à la définition même du corps social, de la nation ? Toute politique sociale renvoie à la définition de la société, donc de la nation.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Acrobatie juridique !

**M. Henri Plagnol**. Comment peut-on sérieusement vouloir interdire au peuple constituant de se prononcer sur les conditions nécessaires pour rejoindre le corps

social qu'est la nation ? En définitive, c'est l'évidence, la qualité de citoyen est au fondement même de notre Constitution. En outre, madame le garde des sceaux, votre projet met en jeu tous les services qui concourent à l'autorité de l'Etat : état civil, police, justice, services consulaires...

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. C'est l'auberge espagnole !

**M. Henri Plagnol**. Je ne vois donc pas comment on pourrait interdire un référendum sur l'organisation de ces services publics. Vous aurez au demeurant bien du mal à expliquer aux Français qu'ils peuvent s'exprimer sur tous les sujets, sauf sur la définition de la nation !

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. On verra, comme vous en 1993 !

**M. Henri Plagnol**. Mais ce n'est pas à nous, parlementaires, de trancher cette question : la réponse, dans notre Constitution, revient exclusivement au Président de la République, seul juge de l'opportunité d'un référendum.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Je crains qu'il ne pense pas comme vous.

**M. Henri Plagnol**. La vraie question n'est donc pas tant de savoir si un référendum est possible – il l'est – que de savoir s'il peut contribuer à rassembler les Français...

**M. Didier Boulaud**. *That is the question !*

**M. Henri Plagnol**. ... autour de l'idée qu'ils se font de la nation.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Un référendum, c'est oui ou non, cela divise !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres**. Et alors ? Sur les principes fondamentaux, c'est facile !

*(M. Michel Péricard remplace M. Gilles de Robien au fauteuil de la présidence.)*

#### PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD vice-président

**M. Henri Plagnol**. Je suis de ceux qui sont résolument hostiles à l'idée d'un référendum sur l'immigration. Car ce n'est pas une question à laquelle on peut répondre par oui ou par non. Et l'on voit très bien le danger qu'il y aurait à attiser les passions sur ce sujet.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Vous le reconnaissez !

**M. Henri Plagnol**. Je l'ai écrit : je suis contre un référendum sur l'immigration.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Nous sommes d'accord.

**M. Henri Plagnol**. En revanche, s'agissant de la nationalité, il est possible de poser aux Français une question simple qui appelle une réponse claire.

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Mais l'immigration est sous-jacente !

**M. Henri Plagnol**. Oui ou non, les jeunes nés en France de parents étrangers doivent-ils accomplir une démarche volontaire pour exercer leur droit à devenir français ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** A quel âge ?

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* Mais que faites-vous de l'intégration ?

**M. Henri Plagnol.** Qu'y a-t-il de si scandaleux dans une telle question ?

**M. Jacques Peyrat.** C'est précisément cela l'intégration !

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* Comment avez-vous été intégré vous-même ?

**M. Henri Plagnol.** Un tel débat, rigoureusement formulé,...

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* Mais non, justement !

**M. Henri Plagnol.** ... qui ne porterait que sur les modalités d'application du droit du sol, sans le remettre en cause, ne serait-il pas tout à l'honneur de notre pays ?

**M. Thierry Mariani.** Ils ne veulent pas !

**M. Henri Plagnol.** Est-ce qu'il ne permettrait pas, beaucoup mieux qu'une loi d'inspiration idéologique qui dresse un camp contre l'autre, d'apaiser les passions, de marginaliser les extrêmes des deux bords, ceux qui rêvent à un droit du sol intégral et ceux qui exigent l'application pure et simple du droit du sang ?

**M. Michel Vergnier.** Vous avez des raisons qui n'engagent que vous !

**M. Henri Plagnol.** En réalité, si vous ne voulez pas que le peuple soit consulté, c'est parce que vous connaissez sa réponse. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* Pourquoi ne l'avez-vous pas consulté en 1993 ?

**M. Jacques Peyrat.** Parce que la loi était bonne !

**M. le président.** Ne vous laissez pas impressionner, monsieur Plagnol. Terminez !

Un peu de calme, s'il vous plaît, mes chers collègues !

**M. Henri Plagnol.** Vous savez bien que les Français ne veulent pas du rétablissement de l'acquisition automatique de la nationalité, parce qu'il est à contre-courant de l'histoire, de l'évolution de la société, parce qu'il fait bon marché de la fierté d'être français.

**Mme Nicole Catala.** Eh oui !

**M. Henri Plagnol.** Vous savez que nos concitoyens n'acceptent pas que l'on puisse à nouveau devenir français sans le savoir ni le vouloir.

En revanche, nous sommes convaincus qu'ils sont prêts dans leur immense majorité à se rassembler autour d'une conception moderne, généreuse, élective de la nation, fidèle à notre héritage, fondée sur un juste équilibre entre, d'un côté, le droit des jeunes nés en France de parents étrangers de devenir français et, de l'autre, l'exigence d'une démarche libre et responsable pour qu'ils manifestent leur adhésion pleine et entière à la collectivité nationale.

**M. Jean-Claude Daniel.** C'est une déclaration idéologique !

**M. Henri Plagnol.** Voilà pourquoi, mes chers collègues, nous soumettrons cette question au peuple français par voie de référendum. Voilà pourquoi, en votant pour l'exception d'irrecevabilité, vous voterez en fait pour que les

Français soient consultés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Dans les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste.

**M. Bruno Le Roux.** Juste quelques mots pour essayer, après cet exercice de style, de faire un exercice de concision.

Nous assistons une fois de plus à un dévoiement de procédure,...

**M. Thierry Mariani.** Oh !

**M. Bruno Le Roux.** ... notamment parce qu'il n'a été donné aucun motif d'inconstitutionnalité. Malheureusement, M. Plagnol n'a pu faire mieux que M. Bayrou en première lecture, et je me rends compte que, pour exister dans l'opposition, on fait primer la quantité, et donc le nombre des motions de procédure, sur la qualité, non pas celle du style, mais celle de l'argumentation sur cette question de l'acquisition de plein droit de la nationalité.

**M. Jacques Peyrat.** Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre !

**M. Bruno Le Roux.** Nous, nous souhaitons tout simplement revenir, à ce qui était auparavant le point d'équilibre des républicains dans ce pays et qui a été sérieusement déplacé en 1993. Nous souhaitons un texte qui s'inspire d'une tradition qui a toujours été réaffirmée dans notre pays depuis les constitutions de 1790 et de 1793 et les lois de 1889, 1927, 1945 et 1973.

Nous souhaitons revenir sur le texte adopté en 1993, sous une certaine pression, et notamment celle d'une des franges les plus dures que l'on ait connues dans cet hémicycle en matière de conservatisme et de politique réactionnaire, qui a été d'ailleurs pour une grande part renouvelée aux élections législatives de juin dernier.

Nous souhaitons discuter le plus vite possible pour rétablir à l'identique le texte que nous avons adopté en première lecture, et, bien entendu, nous ne pouvons soutenir ni sur le fond ni sur la forme le dévoiement qui nous est proposé. Nous repousserons donc l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Gerin, pour le groupe communiste.

**M. André Gerin.** Mes chers collègues, il faut absolument repousser cette question d'irrecevabilité.

Décidément, la droite est incorrigible...

**M. Thierry Mariani.** Vous aussi !

**M. Lionnel Luca.** Moins que le parti communiste !

**M. Bruno Le Roux.** Elle a été corrigée il y a six mois !

**M. André Gerin.** C'est vrai, ils ont pris une fessée au mois de mai et au mois de juin ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Thierry Mariani.** Pas de violence sexuelle ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, M. Gerin a seul la parole.

**M. André Gerin.** Vous nous expliquez, mes chers collègues de l'opposition, que vous voulez aller de l'avant alors que nous entendons un refrain permanent, le dis-

cours des années trente. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Thierry Mariani.** Ils nous ressortent à chaque fois les années trente !

**M. André Gerin.** Il faut donc rejeter cette question d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe RPR, la parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Le groupe RPR s'associe à la démonstration que vient de faire M. Plagnol et votera l'exception d'irrecevabilité.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Ce n'est pas une nouveauté !

**Mme Nicole Catala.** Nous considérons, en effet, comme nos collègues de l'UDF, que le texte qui nous est proposé va à l'encontre de la conception traditionnelle de la nationalité, contrairement à ce que vous prétendez, mes chers collègues de la majorité.

**M. Jean-Claude Daniel.** Est-il inconstitutionnel ?

**Mme Nicole Catala.** La tradition française, en effet, même si, il est vrai, la nationalité française a été attribuée d'office aux enfants nés sur notre sol pendant un certain nombre de décennies, c'est principalement une conception élective de la nationalité qui repose sur une adhésion consciente à la communauté nationale et non pas sur une attribution mécanique, automatique et non voulue de notre nationalité aux étrangers établis chez nous.

Le texte n'est pas conforme à notre conception de la nationalité. Nous nous y opposons et nous voterons l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Plagnol au nom du groupe UDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à M. Renaud Donnedieu de Vabres.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Monsieur le président, madame le garde des sceaux, mes chers collègues, au terme de l'intervention de M. Plagnol, nous voterons évidemment l'exception d'irrecevabilité.

Je voudrais revenir sur deux éléments principaux qui fondent notre jugement.

D'abord, si nous souhaitons que soit organisé un référendum, c'est pour que les principes fondamentaux de la nationalité figurent dans la Constitution une fois pour toutes...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il fallait le faire !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** ... sans être à la disposition des uns ou des autres en cas d'alternance politique et ou de manœuvre. Ce n'est donc pas uniquement la consultation du peuple qui nous semble nécessaire, c'est également le fait que les principes fondamentaux doivent être gravés une fois pour toutes dans notre Constitution.

**M. Jacques Floch.** Ce n'est pas l'objet de l'exception d'irrecevabilité !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Le second point très important, c'est que ce n'est pas un sujet de polémique de préau pour campagne électorale. (*Exclamations sur plu-*

*sieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Comme le prouve l'expérience de ces derniers jours, il est très difficile de faire passer un souffle vraiment républicain au sein de la communauté nationale. Alors, pour que des jeunes aient l'impression d'en faire partie de plein droit, il faut un équilibre, un mouvement symétrique, et je reprends l'image que j'avais utilisée lors de la première lecture : la poignée de main. Les nouveaux Français que l'on souhaite accueillir au sein de notre communauté auront été intégrés par l'apprentissage de nos rites, de notre culture, de notre formation tout au long de leur jeunesse. Et puis, ils le seront de manière précise, le jour où quelque chose changera dans leur vie, parce qu'ils seront devenus effectivement français, au terme d'une démarche empreinte de dignité et de volonté.

C'est dans cette double perspective que je souhaite des débats sereins, sans invectives entre nous, et que nous soutiendrons évidemment l'exception d'irrecevabilité défendue avec talent par M. Plagnol. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

#### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Thierry Mariani.

**M. Thierry Mariani.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nous nous retrouvons pour cette nouvelle lecture du projet de loi relatif à la nationalité, après l'échec de la commission mixte paritaire réunie au palais du Luxembourg, le mercredi 4 février.

Cet échec prévisible et attendu est la conséquence inéluctable du caractère inconciliable des philosophies contradictoires qui ont prévalu dans notre assemblée, puis au Sénat. Avec la nationalité, nous touchons en effet à un sujet important, qui constitue un réel point de désaccord entre nous.

Je souhaiterais défendre cette question préalable, dans un esprit non polémique et serein...

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** S'il le dit, c'est qu'il le pense !

**M. Thierry Mariani.** ... afin de tenter de vous convaincre, si c'est encore possible, qu'il n'y a pas lieu de légiférer à nouveau dans ce domaine, *a fortiori* dans l'urgence.

Je vois deux raisons pour lesquelles votre texte, madame le ministre, est non seulement inutile, mais dangereux.

La première est que, incontestablement, sa discussion, concomitante avec l'adoption d'un projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers, n'est pas opportune. Elle crée, de fait, un amalgame entre deux matières, la nationalité et l'immigration, qui devraient clairement être distinguées.

**M. Bruno Le Roux.** Non, c'est vous qui faites l'amalgame, tout le temps !

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Et en 1993, comment ça s'est passé !



**M. Bruno Le Roux.** Ne dites pas que vous êtes serein !

**M. Thierry Mariani.** La seconde raison, qui tient plus au fond, est que la loi du 22 juillet 1993 est une loi d'équilibre – le terme est à la mode –, qui parvient à assurer la pérennité de notre tradition marquée par le droit du sol en la confrontant aux réalités contemporaines, qui, à notre sens, imposent une démarche volontaire, un acte d'adhésion.

Votre texte, n'est pas opportun, et c'est un euphémisme. Il est essentiellement idéologique, et il ne trouve sa justification que dans votre sphère politique.

**M. Bruno Le Roux.** Ce sont deux bonnes raisons.

**M. Thierry Mariani.** Nous avons encore en mémoire les arguments développés à l'occasion des dernières élections législatives, et nous nous souvenons fort bien de vos thèmes de campagne et du fameux discours du Premier ministre, alors candidat, qui nous affirmait : « Nous rétablirons le droit du sol, nous abrogerons les lois Pasqua-Debré ».

**M. François Colcombet, rapporteur suppléant.** Nous avons été élus en connaissance de cause.

**M. Thierry Mariani.** C'est aujourd'hui chose faite. Les deux premiers textes d'importance que vous nous proposez concernent, d'une part, la nationalité et, d'autre part, l'entrée et le séjour des étrangers en France.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Vous n'allez pas nous reprocher de tenir nos promesses !

**M. Bruno Le Roux.** Ils ne sont pas habitués !

**M. Thierry Mariani.** Or, en présentant ces textes à quelques jours d'intervalle, vous ne pouvez éviter l'amalgame entre ces deux sujets hautement sensibles dans l'opinion publique.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Vous avez fait la même chose en 1993 !

**M. Thierry Mariani.** En revenant à une acquisition automatique de la nationalité française, comme vous le faites dans votre texte, vous banalisez la citoyenneté, et nourrissez les sentiments xénophones de certains de nos concitoyens.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** On y arrive !

**M. Thierry Mariani.** Dans notre pays, en effet, le concept d'Etat-nation revêt une dimension historique et symbolique particulièrement forte.

Dès lors, tout ce qui touche à la nationalité est perçu comme un enjeu majeur, et c'en est effectivement un, autour duquel se cristallisent les polémiques, et se développent les passions. Votre texte ne fera qu'attiser ces passions.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Ce sont elles qu'il faut combattre.

**M. Thierry Mariani.** Que penser, en effet, de la disposition visant à ramener à un an, au lieu de deux actuellement, la durée du mariage ouvrant droit à la nationalité française ?

Avec cet assouplissement introduit par la voie d'un amendement émanant de votre majorité, que vous avez accepté, vous allez favoriser le développement des mariages de complaisance en recréant les filières de mariages blancs.

Ces dernières avaient quasiment disparu, car nous avons fait preuve d'une certaine exigence en relevant d'un an le délai de vie commune permettant l'acquisition de notre nationalité aux étrangers mariés à un ressortissant français. En rabaisant ce délai, vous envoyez un signal fort en direction des candidats au mariage blanc, un message qui ne peut que les pousser à tenter leur chance, faisant de l'acquisition de la nationalité française et du mariage des instruments d'entrée et de séjour sur notre territoire.

De plus – mais est-ce là une coïncidence ? – le projet de M. Chevènement prévoit l'attribution d'une carte de séjour temporaire d'un an à tout ressortissant étranger marié à un Français, et cela sans condition de délai de vie commune.

Alors, l'amalgame, force est de constater que c'est vous qui le provoquez, que c'est votre majorité qui l'entretient dans l'opinion.

C'est ainsi que nous pouvons très légitimement nous demander si nous ne sommes pas en train de participer à une véritable opération politicienne qui n'a d'autre but que de vous assurer quelques succès électoraux à courte vue.

Enfin, comment voulez-vous nous faire croire qu'il y a urgence à légiférer, à quelques jours d'intervalle, sur l'immigration et sur la nationalité ?

La seule urgence ne consiste-elle pas à faire coïncider nos débats avec certaines échéances électorales ? La question, en tout cas, doit être posée. Nos compatriotes jugeront.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Est-ce pour cela que vous courtisez le Front national ?

**M. Thierry Mariani.** Si votre texte n'est pas politiquement opportun, il ne l'est pas non plus à la lumière de la réalité.

En effet, abandonner comme vous le faites le caractère volontaire de la démarche permettant aux enfants nés de parents étrangers sur notre territoire d'acquérir la nationalité française de plein droit – j'insiste là-dessus – est une grave erreur.

C'était le cas avant la réforme de 1993, nous répondez-vous. Certes, mais les circonstances ont bien changé depuis les lois qui prévoyaient l'acquisition automatique de la nationalité française pour les enfants nés en France de parents étrangers.

S'il y a une constante dans l'élaboration des règles d'acquisition de la nationalité française, c'est qu'elles ont toujours été dictées par l'intérêt de notre pays et ont été modifiées pour répondre à ses besoins.

Même si cela a déjà été fait, et fort brillamment, par M. Pierre Mazeaud en première lecture, je souhaiterais cependant me livrer à un bref rappel historique, car, dans tous vos arguments, vous faites référence à l'histoire, sans en tirer les conséquences qui s'imposent.

C'est avec la loi du 26 juin 1889 qu'apparaît le fondement du droit du sol dans notre législation relative à l'acquisition de la nationalité. A l'époque, cette disposition trouvait sa justification dans la loi du 15 juillet de la même année sur le service national.

De quoi était-il question en fait ? D'assurer, d'une part, dans la perspective de la « revanche », des besoins humains pour nos armées, et tenter, d'autre part, de pallier ce qui était alors considéré comme une injustice par nos compatriotes : l'exemption du service militaire accordée aux enfants nés en France de parents étrangers. Ce

service militaire était, à l'époque, fort contraignant et fort long. Nos compatriotes se sentaient pénalisés par cette obligation, et l'exonération dont bénéficiaient ces jeunes hommes était ressentie par les jeunes Français comme un privilège absolument intolérable.

Telles ont été les motivations réelles du législateur de l'époque, et Patrick Weil le rappelle d'ailleurs fort justement dans son rapport.

En 1927, lorsqu'une nouvelle loi sur la nationalité est intervenue, qui a confirmé le principe posé en 1889, les préoccupations démographiques dominaient alors largement les débats. Il fallait à l'époque tenter de compenser, dans la mesure du possible, l'hémorragie démographique engendrée par la guerre de 1914-1918.

L'automatisme de l'acquisition de la nationalité française trouvait donc une nouvelle fois sa motivation dans l'intérêt de notre pays.

Ce fut encore le cas en 1945, avec l'ordonnance du 19 octobre portant code de la nationalité.

À l'issue de la guerre, il fallait reconstruire, et la tâche était grande. La France manquant de bras, on fit appel à de la main-d'œuvre étrangère, à qui on facilita les démarches leur permettant de s'assimiler, l'ultime aboutissement étant l'acquisition de notre nationalité. C'est dans cette ordonnance qu'apparut pour la première fois une condition de durée de résidence en France au cours des cinq années précédant la majorité des intéressés.

Quant au dispositif de 1973, M. Mazeaud, qui fut rapporteur de la loi du 9 janvier, nous a longuement démontré en première lecture qu'il s'agissait de répondre aux évolutions de la société, marquée par ce que l'on a appelée « les trente glorieuses », c'est-à-dire une période de prospérité et de plein emploi, dont on peut dire que tel n'est hélas ! pas le cas aujourd'hui.

J'ai tenu à faire ces brefs rappels historiques pour tenter de montrer que les lois sur la nationalité ont toujours reflété les circonstances politiques et sociales des différentes périodes dans lesquelles elles ont été adoptées.

Comment d'ailleurs aurait-il pu en être autrement à partir du moment où les règles d'acquisition de la nationalité sont du domaine de la souveraineté des États ?

Or, mes chers collègues, l'essence même de la souveraineté d'un État ne trouve-t-elle pas sa source dans la défense de l'intérêt national au vu des circonstances du moment ?

N'est-il pas du devoir du législateur d'adapter la législation relative à ce qui fonde un État aux circonstances présentes, en fonction des besoins de la nation ?

Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de parler de l'exercice de la souveraineté pour déplorer certains dessaisissements de la France au profit de l'Union européenne en matière d'immigration et de circulation des personnes.

Nous sommes en plein dans le sujet. À partir du moment où la France n'aura plus sa souveraineté en matière de circulation et d'immigration, comme le prévoit le traité d'Amsterdam, qui tend à introduire la règle de la majorité dans ces domaines, cela rejaillira forcément sur les règles applicables en matière d'octroi de notre nationalité.

Si, par l'application du traité d'Amsterdam, nous ne pouvons plus contrôler souverainement les entrées, et donc le séjour, des étrangers sur notre territoire, imposer une démarche volontaire destinée à donner ses effets au droit du sol n'est pas une précaution superflue. Elle trouve là toute sa justification, plus encore qu'en 1993.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais vivement que le droit de la nationalité ne sorte pas du cadre de la souveraineté française. Toute l'évolution de ce droit fondamental montre bien à quel point il est lié à l'exercice de notre souveraineté.

Il s'agit là, madame le ministre, d'un sujet capital, qui, je pense, peut faire l'unanimité sur tous les bancs de notre assemblée, ou tout au moins dépasser très largement les clivages traditionnels.

C'est donc bien en prenant en compte les circonstances politiques et sociales du moment que nous devons légiférer sur la nationalité, et non pas en nous appuyant, comme vous le faites, sur des concepts dépassés et éloignés de la réalité, vous référant en permanence au XIX<sup>e</sup> siècle.

En effet, les flux migratoires ont changé depuis 1973. Nous assistons aujourd'hui à une immigration lointaine, essentiellement poussée par des motifs économiques, encouragée par le système social français.

Cette immigration est lointaine aussi bien au plan géographique qu'au plan culturel. Ce sont bien là les motifs qui ont conduit le législateur de 1993 à demander la manifestation de la volonté pour conférer au droit du sol tous ses effets. L'acquisition de la nationalité pour les étrangers de la seconde génération doit être la conséquence de leur parfaite assimilation à notre société.

Car enfin, qu'est-ce que la nationalité ? La Cour internationale de justice, dans l'arrêt *Nottebohm* du 6 avril 1955, la définit comme « un lien juridique ayant à sa base un fait social de rattachement, une solidarité effective d'existence, d'intérêts, de sentiments, joints à une réciprocité de droits et de devoirs ».

J'insisterai sur les mots : « une solidarité effective d'existence, d'intérêts, de sentiments ». Cette solidarité n'est plus compatible avec l'intégration systématique de ceux qui n'ont pas manifesté leur volonté de devenir français, soit par indifférence, soit – pire – par hostilité.

Comme le souligne le rapport du Sénat, page 18, l'immigration que nous connaissons actuellement se distingue de l'immigration de proximité, essentiellement européenne, où dominait la civilisation judéo-chrétienne ou gréco-latine, qui s'assimilait plus aisément dans notre société. Aujourd'hui, nous le savons tous, même si l'on peut lever les bras sur certains bancs, l'immigration est constituée de peuples de cultures et de religions différentes, qui rencontrent tout naturellement plus de difficultés à s'intégrer dans notre communauté nationale.

**M. André Gerin.** On disait exactement la même chose des Espagnols, des Italiens et des Polonais !

**M. François Vannson.** N'interrompez pas l'orateur. (*Rires.*)

**M. André Gerin.** C'est un mensonge. C'est le discours de la préférence nationale !

**M. le président.** Monsieur Gerin, je vois que vous êtes inscrit dans la discussion générale. Vous pourrez faire valoir vos arguments.

Monsieur Mariani, veuillez poursuivre.

**M. Thierry Mariani.** Que cela vous plaise ou non, la part des Européens parmi les étrangers présents en France a ainsi régulièrement décliné – ce sont des vérités démographiques, pas des slogans – passant de près de 90 % en 1946 à bien moins de 50 % aujourd'hui. C'est ainsi que la population étrangère appelée à accéder à la nationalité française comporte désormais des ressortissants relevant de communautés attachées à des valeurs radicalement différentes des nôtres quand elles ne sont pas antinomiques.

**M. Jacques Floch.** Donnez-nous quelques exemples !

**M. Thierry Mariani.** A ce titre, la polygamie constitue un exemple flagrant des différences de culture et de civilisation qui séparent certains peuples. C'est la raison pour laquelle je ne peux que regretter que la commission des lois ait proposé de supprimer l'article 15 AA adopté par le Sénat visant à mieux combattre la polygamie.

A ces différences de culture s'ajoutent les dysfonctionnements des grandes institutions qui favorisaient jusqu'à présent l'intégration des étrangers nés sur notre territoire. L'école, le service national, la famille sont en crise. Ils ne sont plus aujourd'hui en mesure, et chacun le sait, de remplir leur rôle d'assimilateurs à la société française dans les mêmes conditions qu'autrefois.

Je ne parlerai que des deux premières institutions, à savoir l'école et le service national.

Force est de constater qu'aujourd'hui l'école ne remplit plus sa mission de creuset – au sein duquel se transmettaient les valeurs républicaines – qui fut longtemps la sienne.

**M. Jean-Louis Idiart.** N'importe quoi !

**M. Thierry Mariani.** Les cours de morale et d'instruction civique, qui constituaient à une certaine époque les bases de l'enseignement, ont été abandonnés pendant une longue période et n'ont fait qu'une trop timide réapparition depuis quelque temps, notamment grâce à l'action de M. Bayru quand il était ministre de l'éducation nationale.

**M. François Vannson.** Très bon ministre !

**M. Thierry Mariani.** De plus, les conditions matérielles d'enseignement se sont dégradées. L'école n'est plus en état d'intégrer de manière satisfaisante dans une même classe des enfants d'origines trop diverses, dont certains ne maîtrisent même pas notre langue. Dans ces conditions, la mission fondamentale d'assimilation devient une mission impossible, et l'échec de l'école sur ce point est patent.

Je souhaiterais vous livrer deux chiffres qui pourraient refléter la situation de nombre de circonscriptions, quand elle n'y est pas pire. Il s'agit de l'évolution du pourcentage d'enfants d'origine maghrébine dans deux écoles de ma commune de Valréas entre 1988 et cette année. Etant, comme moi, élue du Vaucluse, madame le ministre, je ne doute pas que ces statistiques vous intéressent, et que vous devez en connaître de comparables dans votre circonscription.

Entre 1988 et 1998, à l'école maternelle Marcel-Pagnol, le taux d'enfants d'origine maghrébine est passé de 18,35 % à 37,42 %, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé en dix ans. Pendant la même période, à l'école primaire du même groupe scolaire, le pourcentage a augmenté de 31,9 % à plus de 45 %.

Ces chiffres sont ceux d'un petit groupe scolaire d'une commune de 9 000 habitants dans le Vaucluse.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Qu'est-ce que cela veut dire l'« origine » ? En d'autres temps, il y en a qui parlaient de l'« origine des juifs » !

**M. Thierry Mariani.** Vous mélangez tout.

**Mme Véronique Neiertz.** C'est le même raisonnement. On sait où cela conduit !

**M. Jacques Peyrat.** Cela n'a aucun rapport ! Laissez les juifs là où ils sont !

**M. le président.** Mes chers collègues, n'interpellez pas l'orateur ! Il est libre de ses propos.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Arrêtez, monsieur Mariani, de parler des « origines » des Français. Est-ce que l'on parle de l'origine italienne qui est la vôtre ?

**M. Thierry Mariani.** Monsieur Gouzes, débouchez-vous les oreilles,...

**M. le président.** Calmez-vous !

**M. Thierry Mariani.** ... je ne parle pas d'origine, je parle de nationalités !

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Vous parlez d'« origine maghrébine » !

**M. Jacques Peyrat.** En vertu de quoi n'en parlerait-on pas ?

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Et vous, monsieur Peyrat, quelle est votre origine ? Front national !

**M. Jacques Peyrat.** Ne vous en faites pas pour mon origine !

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Vous êtes raciste et extrémiste !

**M. Jacques Peyrat.** Raciste vous-même !

**M. le président.** Reprenez votre calme, messieurs !

**M. François Vannson.** Monsieur le président, c'est un incident de séance. Nous nous faisons insulter. Ce n'est pas admissible !

**M. le président.** Monsieur Vannson, asseyez-vous !

**M. Jacques Peyrat.** C'est l'intolérance socialiste !

**M. le président.** Poursuivez votre propos, monsieur Mariani.

**M. Thierry Mariani.** Je répète que je parle d'origines nationales, et non pas d'origines ethniques.

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** Vous avez parlé de Maghrébins !

**M. Thierry Mariani.** Oui, il y a des nationalités maghrébines. Que cela vous plaise ou non, c'est la réalité géographique.

Les chiffres, que j'ai cités, madame le ministre, sont ceux d'un petit groupe scolaire d'une commune de 9 000 habitants du Vaucluse. Ils sont bien inférieurs à ceux de certaines écoles où la majorité des élèves sont de nationalité étrangère et dans lesquelles certaines classes comportent plus d'une dizaine de nationalités différentes, parfois non francophones. Quelles que puissent être vos exclamations, chers collègues de la majorité, comment voulez-vous, dans ces conditions, réussir l'assimilation et l'intégration ? Comment voulez-vous que ces enfants aient le sentiment d'appartenir à une communauté nationale, ressentent leur attachement à une nation au sens où l'entend la définition de la Cour internationale de justice ?

Si l'école n'a plus les moyens d'assurer l'assimilation de tous les enfants étrangers nés sur notre territoire, l'armée est en passe de devenir aussi impuissante dans ce domaine. La professionnalisation de nos armées, voulue sur tous les bancs de cette assemblée, avec pour corollaire la disparition du service national actif et de la conscrip-

tion, constitue là aussi la disparition d'un puissant facteur d'intégration. Les jeunes hommes qui devenaient français à dix-huit ans de façon automatique étaient soumis au service national obligatoire et universel. Cela contribuait fortement à leur prise de conscience, à l'éveil de leur sentiment d'appartenance à une communauté nationale.

**M. Jean-Pierre Dufau.** Pour aller au casse-pipe !

**M. Thierry Mariani.** Avec le remplacement du service national par l'appel de la préparation à la défense, qui ne durera – puisque vous l'avez choisi ainsi – que quelques heures, c'est bien un outil d'assimilation qui, là aussi, est mis à mal.

**M. Jacques Heuclin.** Et les femmes qui ne faisaient pas l'armée ? Votre argument est ridicule !

**M. Thierry Mariani.** Ces mutations contribuent à expliquer que la deuxième génération d'immigrés, celle qui est concernée par l'acquisition de la nationalité française du fait de la naissance sur notre territoire, loin de se fondre plus aisément que la première dans le creuset français, est celle qui a le plus de difficultés à s'intégrer, quand il ne s'agit pas tout simplement de répulsion à s'assimiler.

Dans ces conditions, je ne trouve ni indécent ni vexatoire le fait de demander aux jeunes gens nés en France de parents étrangers de procéder à une démarche volontaire afin d'acquérir notre nationalité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je vous le dis, entre le droit du sol automatique que vous nous proposez d'adopter et le droit du sang exclusif préconisé par certains partis extrémistes, il y a une place pour une solution intermédiaire, une solution d'équilibre.

**M. Henri Plagnol.** Très bien !

**M. Thierry Mariani.** Or cet équilibre, mes chers collègues, nous y étions parvenus, il existe : c'était la loi de 1993 !

**M. Henri Plagnol.** Très bien !

**M. Thierry Mariani.** Cela me permet d'aborder le second point de ma question préalable : le caractère consensuel de l'élaboration de la loi du 22 juillet 1993, ainsi que l'application pour le moins satisfaisante qui en a été faite.

Faut-il, une fois de plus, rappeler dans cet hémicycle que la loi de 1993 a été, elle, adoptée à l'issue d'une longue procédure de concertation mise en œuvre par la commission Marceau Long ? Réunie en 1987 à l'initiative de Jacques Chirac, alors Premier ministre, la commission de la nationalité était volontairement composée de 19 membres toutes de sensibilités philosophiques, politiques et religieuses. Elle comprenait des historiens, des philosophes, des juristes et avait pour mission de jeter les bases d'une réforme du droit de la nationalité. C'est ce qu'elle fit à l'issue de nombreuses auditions publiques et télévisées, au cours desquelles elle entendit près d'une centaine de personnalités de tous horizons et des sensibilités les plus diverses.

Le rapport tiré de ces travaux, intitulé « Être français aujourd'hui et demain », a été voté à l'unanimité et traduisait un large accord sur les orientations souhaitables d'une réforme. C'est la transposition législative de ce formidable travail de réflexion que vous avez décidé aujourd'hui de mettre à bas avec votre loi ! Madame le ministre, vous procédez là à un véritable gâchis, préjudiciable à l'ensemble de notre communauté nationale.

Quelle était la principale orientation du rapport ? Il privilégiait une conception élective de l'acquisition de la nationalité, en fondant celle-ci sur l'expression d'une démarche volontaire. La commission considérait que l'accès à la nationalité française devait être le résultat d'un acte d'adhésion de l'intéressé, et non lui être imposé à son insu, ou même contre sa volonté.

**M. Henri Plagnol.** Très bien !

**M. Thierry Mariani.** N'est-ce pas une piètre idée de la citoyenneté que de considérer, comme vous le faites, qu'elle peut être obtenue par le silence et l'inertie ? N'est-il pas plus valorisant, plus symbolique et plus solennel de considérer que la citoyenneté doit, pour le moins, s'accompagner de l'adhésion de l'intéressé, adhésion qui ne peut se traduire que par la manifestation de sa volonté ?

Cette question, madame le ministre, est réellement le point central de notre désaccord. Vous avez, dans votre majorité plurielle, une vision figée, passiste, comme l'a dit le précédent orateur, de la nationalité. Nous préférons une conception plus moderne du droit du sol, c'est-à-dire une conception centrée sur la volonté et l'adhésion.

**M. Bruno Le Roux.** Sur l'exclusion !

**M. Thierry Mariani.** Vous dites que vous voulez rétablir un droit du sol que nous aurions aboli. Vous commettez une grave erreur ! Je tiens à le dire haut et fort, la loi du 22 juillet 1993 ne remet nullement en cause le principe d'acquisition de la nationalité française par l'application du *jus soli* : c'est bien par l'application du droit du sol – donc du fait de la naissance sur notre territoire des intéressés –, assortie d'une période de résidence de cinq ans en France, que les étrangers nés dans notre pays acquièrent de plein droit notre nationalité s'ils en font la demande.

Je ne vois vraiment, dans cette disposition qui recueille l'assentiment et l'accord de l'immense majorité de nos citoyens,...

**M. Bruno Le Roux.** Mais non !

**M. Thierry Mariani.** ... aucune remise en cause de nos traditions républicaines. Vous êtes vraiment les seuls à y voir un acte dangereux.

A ce titre, et pour étayer mes propos, je citerai un extrait de la décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1993, qui, saisi d'un recours contre la loi que vous voulez modifier, reconnu que cette dernière n'avait pas contrevenu à un principe fondamental reconnu par les lois de la République : « Considérant que la loi déferée dispose que l'acquisition de la nationalité française doit faire l'objet d'une manifestation de volonté de la part de l'intéressé ; que s'agissant d'une telle condition mise à l'acquisition de la nationalité française par l'effet de la naissance sur le territoire français, il était loisible au législateur de l'édicter sans porter atteinte à un principe de valeur constitutionnelle ;... ».

**M. Bruno Le Roux.** Cela ne veut pas dire que c'est juste !

**M. Thierry Mariani.** On ne peut être plus clair ni plus précis. La loi de 1993 respecte en tous points les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

**M. Bruno Le Roux.** Ce que vous dites ne veut rien dire !

**M. Henri Plagnol.** Les propos de M. Mariani sont imparables !

**M. Thierry Mariani.** Elle respecte le principe d'acquisition de notre nationalité par le droit du sol !

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* La nôtre aussi !

**M. Thierry Mariani.** A la lumière de ces éléments, votre projet de loi perd tout fondement, si ce n'est celui de remettre en débat un sujet sensible dans l'opinion publique, car fortement symbolique.

C'est d'ailleurs vous-même qui introduisez la confusion dans votre texte par une disposition dangereuse à plus d'un titre. En effet, dès l'âge de treize ans – treize ans ! – les jeunes gens nés en France pourront demander à acquérir notre nationalité par anticipation. Ils pourront le faire personnellement ou par l'intermédiaire de leurs parents.

Cette disposition pose, à mon sens, deux problèmes. D'abord, elle complique les choses. Nous ne voyons pas très bien l'intérêt d'une telle mesure alors que, de toute manière, ces enfants seront automatiquement français à leur majorité. Pourquoi voulez-vous que les intéressés effectuent – à treize ans, je le rappelle – une démarche volontaire si, quelques années après, ils obtiennent le même résultat sans avoir à manifester leur volonté ?

L'ambiguïté que vous introduisez avec cette disposition montre bien votre embarras face à un projet de loi dont vous connaissez pertinemment l'inutilité et dont vous mesurez les oppositions qu'il suscite dans l'opinion française.

Il vous fallait faire intervenir la notion de volonté, car nos concitoyens y sont attachés. Alors, vous essayez d'introduire cette notion, fort maladroitement, où vous pouvez, dans votre texte. Je vous le répète : cela ne sert à rien !

Vous créez, en quelque sorte, deux droits du sol : le premier, avant la majorité, qui procède d'une démarche volontaire ; le second, automatique à dix-huit ans, qui ferait office de « voiture-balai » pour accorder la citoyenneté à ceux qui ne l'auraient pas demandée avant. C'est à n'y rien comprendre, et cela nous semble bien contradictoire.

Ensuite, ce dispositif est pervers, dans la mesure où il y a fort à parier que la possibilité d'acquérir la nationalité française dès l'âge de treize ans sera dévoyée de sa motivation réelle, et même détournée au profit de parents d'enfants nés en France, qui souhaiteraient demeurer sur notre territoire alors qu'ils n'y détiennent pas un titre de séjour valable. En effet, qui peut sérieusement croire sur ces bancs qu'à treize ans on a une autonomie de volonté ?

**M. Jean-Claude Daniel.** La communion solennelle, c'est à quel âge ?

**M. Thierry Mariani.** Pensez-vous sérieusement que l'acquisition de la nationalité française soit la principale préoccupation des enfants de cet âge ? J'en doute ! En revanche, je vois bien l'avantage que pourraient en tirer les parents des intéressés se trouvant en situation irrégulière.

Pouvez-vous imaginer la pression que risquent de subir ces enfants, sommés par leurs parents de demander la nationalité française à la seule fin de se maintenir sur notre territoire en qualité de parents d'enfant français ?

**M. François Colcombet,** *rapporteur suppléant.* Ils peuvent la répudier !

**M. Thierry Mariani.** Vous liez, une fois encore, nationalité et immigration, en faisant de la première un instrument permettant d'échapper aux lois sur l'entrée et le

séjour des étrangers ! Nous ne pouvons vous suivre dans cette voie. La citoyenneté française, madame le ministre, n'est pas un instrument, mais une fin. Elle se suffit à elle-même !

Avant de réformer la loi de 1993, peut-être aurait-il été plus judicieux d'attendre que cette dernière ait été appliquée pendant cinq ans, afin de pouvoir tirer un bilan exhaustif et sérieux de son fonctionnement.

En effet, outre l'aspect philosophique de votre texte, qui implique qu'il serait vexatoire de manifester la volonté d'être français, votre projet tire sa justification sur les prétendus dysfonctionnements de la loi de 1993.

En fait, vous le savez très bien, il n'en est rien. Car, même si l'on manque encore de recul pour en apprécier les résultats, force est de constater que la réforme fonctionne, et même beaucoup mieux qu'on ne pouvait l'espérer. Il y a, certes, quelques petits dysfonctionnements d'ordre administratif, mais ceux-ci pourraient facilement être corrigés par la voie réglementaire, sans pour autant modifier complètement la législation en vigueur.

La réforme étant applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, on ne pourra en faire un bilan complet qu'en 1999, date à laquelle la première génération ayant eu la possibilité de manifester sa volonté dès l'âge de seize ans, c'est-à-dire les jeunes nés en 1978, sortira du dispositif de la loi.

En outre, il n'existe pas d'étude globale qui permette d'apprécier le comportement des jeunes concernés par la procédure de la manifestation de volonté dans la France entière. De votre aveu même, madame le ministre, il faut être prudent en la matière. Cependant, les statistiques disponibles font apparaître qu'une très grande majorité des jeunes intéressés demandent effectivement à acquérir la nationalité française.

Selon le rapport de la sous-direction statistique de votre ministère, qui date du mois de juillet 1997, « la manifestation de la volonté a donné lieu en 1994 à 33 255 acquisitions, en 1995 à 30 526 acquisitions, en 1996 à 29 845. Il apparaît donc » – je poursuis la lecture des statistiques émanant de votre ministère, et retracées dans le rapport du Sénat – « que les jeunes nés en 1977 et 1978 ont à plus de 90 %, manifesté leur volonté de devenir français, ceux nés en 1979 l'ont fait dans une proportion de plus de 80 %, et ceux nés en 1980 s'étaient déjà manifestés à concurrence de 47 % dès la première année ».

Il est donc établi que la réforme fonctionne et que les quelque 10 % de jeunes susceptibles d'acquérir la nationalité française et qui ne l'ont pas acquise, soit le feront très prochainement, soit ne désirent tout simplement pas devenir Français.

Vous ne pouvez pas dire, madame le ministre, mes chers collègues de la majorité, qu'ils ont été laissés au bord de la route ! Certes, nous sommes tout prêts à voir avec vous la manière dont on pourrait améliorer le dispositif, notamment en ce qui concerne l'information des jeunes concernés. Toute réforme est perfectible et nous n'avons pas la prétention d'affirmer que la nôtre est parfaite. Mais force est de constater que c'est bien l'insuffisance de l'information fournie aux jeunes et à leurs familles, voire l'insuffisance de l'information de l'administration sur les procédures et le droit en vigueur, qui est le plus souvent dénoncée.

Il semblerait en effet qu'après les campagnes d'information lancées en 1994 l'effort se soit relâché. Je ne citerai qu'un exemple, celui des « correspondants nationalité » qui ont été mis en place par l'éducation nationale, mais dont la présence sur l'ensemble de notre territoire n'est

pas suffisante. Il n'appartient qu'à vous, madame le ministre, de corriger ces quelques défaillances et, pour ce faire, il n'est point besoin d'abroger la réforme de 1993.

Des pistes peuvent être évoquées, telles que l'information obligatoire dans les établissements scolaires ou bien encore l'utilisation, à l'occasion de l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales, du fichier de l'INSEE. Il suffirait alors d'envoyer aux jeunes intéressés une simple lettre d'information sur les démarches à suivre.

Quoi qu'il en soit, tout cela relève du domaine réglementaire, et il est donc inutile que nous légiférions une fois de plus à ce sujet.

Enfin, avant de m'acheminer vers ma conclusion, je souhaiterais citer un extrait du rapport Weil, qui a servi de base à votre réflexion : « Les craintes, exprimées au moment de la loi de 1993, que les jeunes pourraient boycotter la nouvelle procédure paraissent aujourd'hui non fondées. »

En effet, madame le ministre, nous sommes persuadés que de nombreux jeunes concernés par la réforme de 1993 sont attachés à la démarche volontaire qu'elle a instituée.

Quand vous êtes nés de parents étrangers dans un pays comme la France, que vous vous sentez profondément Français car bercés par notre culture, notre histoire et nos traditions, le jour où vous demandez la nationalité française, par une démarche volontaire et solennelle doit être un grand jour. Il ne s'agit pas, comme vous voulez nous le faire croire, d'une simple démarche.

Madame le ministre, je suis persuadé que ce jour-là restera marqué dans la mémoire d'un nombre important de jeunes.

Pour nous, devenir Français, cela représente encore quelque chose !

C'est pourquoi nous considérons que votre projet de loi n'a pas lieu d'être.

En 1993, la France a fait le choix de l'acquisition volontaire de la nationalité. Je peux dire que c'est la France dans son ensemble qui a approuvé cette réforme. Il était devenu inadmissible, en considération des circonstances que nous connaissons, que l'on puisse devenir Français sans le savoir, et même sans le vouloir. (*« C'est l'heure ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** M. Mariani joue les prolongations !

**M. Jean Bardet.** Il n'y a pas de limitation de temps de parole pour les motions de procédure !

**M. le président.** Il n'est pas interdit de connaître le règlement, mes chers collègues ! Pour les motions de procédure, il ne prévoit pas limitation des temps de parole.

**M. Jacques Floch.** On le sait !

**M. le président.** Le temps prévu n'est qu'indicatif.

Cela dit, monsieur Mariani, vous aviez précisé que vous ne dépasseriez pas trente minutes. Essayez donc de vous conformer à cette indication, qui n'était qu'une indication.

**M. Thierry Mariani.** C'est la France, dans son ensemble, disais-je, qui a approuvé la réforme. Il était inadmissible, en considération des circonstances que nous connaissons, que l'on puisse devenir Français, sans le savoir, et même sans le vouloir. Là est le fondement de notre désaccord.

La loi de 1993 a l'immense mérite de concilier la générosité et la tradition d'accueil de notre nation, avec la réalité sociale de notre pays et les attentes des Français.

Vous avez pris un risque considérable en présentant un projet de loi qui ne peut que ranimer les passions et réveiller certains sentiments xénophobes dans notre pays.

Nous avons fait le choix de l'équilibre et de la concertation. Vous avez fait celui de l'idéologie et de la division.

**M. Henri Plagnol.** Exact !

**M. Thierry Mariani.** Nous le regrettons très sincèrement pour notre pays, car la citoyenneté mérite une autre considération que celle que vous lui témoignez.

En nous proposant de débattre dans l'urgence d'un texte clé, qui est au fondement de la notion d'État-nation et qui touche directement à l'exercice de notre souveraineté, vous nous proposez un débat tronqué qui n'est pas digne de l'enjeu qu'il suscite.

Telles sont, madame le ministre, les quelques réflexions que je souhaitais vous soumettre avant que nous ne poursuivions, dans l'urgence que vous aurez choisi de déclarer, notre débat.

Telles sont, mes chers collègues, les raisons de fond qui me poussent à vous demander de voter cette question préalable, et de cesser en conséquence nos travaux sur un texte inutile, qu'il n'y a donc pas lieu de discuter.

**M. Christian Jacob.** Très juste !

**M. Thierry Mariani.** Permettez-moi de citer, pour conclure, un auteur du XIX<sup>e</sup> siècle, bien que, visiblement, nous ne fassions pas référence aux mêmes auteurs...

**M. Bruno Le Roux.** Heureusement !

**M. Thierry Mariani.** Je citerai quelques phrases d'Ernest Renan, que je vous invite à méditer : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une... L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenir ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. »

**M. Bruno Le Roux.** Et alors ?

**M. Thierry Mariani.** Madame le ministre, mes chers collègues, nous avons une certaine idée de la France, qui n'est visiblement pas la même que la vôtre. C'est tout ce qui nous sépare dans ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous en venons aux explications de vote sur la question préalable.

La parole est à M. Jacques Floch, pour le groupe socialiste.

**M. Jacques Floch.** Mon cher collègue Mariani, j'ai hésité à accepter la lourde responsabilité de demander à l'Assemblée nationale de rejeter votre question préalable.

Comme l'a rappelé M. le président, la question préalable a pour objet de « faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer » simplement parce que ce n'est pas opportun, le nouveau texte n'apportant, dites-vous, rien de plus au dispositif législatif existant.

**Mme Nicole Catala et M. Dominique Perben.** C'est bien le cas !

**M. Jacques Floch.** Pourquoi combattez-vous le projet de loi si, comme vous le prétendez, il est si anodin ?

Mais tel n'est pas votre véritable motif. Je crois que la vie parlementaire, surtout lorsque l'on est dans l'opposition, est suffisamment austère pour ne pas s'offrir de

temps en temps un petit plaisir ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Thierry Mariani.** Nous avons des occasions multiples !

**M. Jacques Floch.** Le plaisir d'exister ? Je crois que vous l'avez. Le plaisir d'être reconnu ? Vous l'êtes maintenant... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Vous ne pouvez pas être plus sérieux ?

**M. Henri Plagnol.** Lamentable !

**M. le président.** Laissez M. Floch s'exprimer !

**M. Jacques Floch.** Plus grave pour vous : le plaisir d'exposer ses idées sans peur abusive de les voir acceptées...

**M. Christian Jacob.** Est-ce bien une explication de vote, monsieur le président ?

**M. Jacques Floch.** ... car vous ne souhaitez pas que celles que vous venez d'exposer à la tribune soient acceptées par le Parlement ? En fait, il s'est surtout agi pour vous du plaisir de retarder un débat, tout en sachant que la majorité s'assurera de sa bonne fin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Christian Jacob.** M. Floch emploie des mots qu'il ne comprend pas !

**M. Jacques Floch.** Vos arguments ne répondent à aucune des conditions exigées par notre Constitution pour mettre fin à notre discussion. Dans ces conditions, je demande à l'Assemblée de rejeter votre question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Gerin, pour le groupe communiste.

**M. André Gerin.** Monsieur le président, madame la garde des sceaux, mes chers collègues, nous avons entendu un plaidoyer sur la préférence nationale...

**M. Henri Plagnol et M. Thierry Mariani.** Vous caricaturez !

**M. Bruno Le Roux.** Si peu !

**M. André Gerin.** Quand on relit attentivement les débats des années 30... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je vous apporterai des extraits des débats de l'Assemblée nationale de cette époque,...

**M. Lionnel Luca.** Apportez-nous aussi *l'Humanité* !

**M. André Gerin.** ... on y parle d'« Italiens inassimilables », de « Polonais inassimilables », d'« Espagnols inassimilables ».

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Ce n'est pas le sujet !

**M. André Gerin.** Votre discours, monsieur Mariani, vient complètement à contretemps ! Il est archaïque...

**M. Christian Jacob.** Le communiste que vous êtes parlant d'archaïsme se sent bien ?

**M. André Gerin.** Rejeter votre question préalable sera un honneur pour l'Assemblée nationale, d'autant plus que, de l'aveu même de Charles Pasqua, les lois Méhaignerie, Pasqua et Debré trouvaient leur inspiration dans les années 30...

**M. Thierry Mariani.** Il n'a jamais dit ça !

**M. François Vannson.** Et Staline ?

**M. André Gerin.** Cela vous dérange et cela vous fait mal ! La préférence nationale, c'est le discours du Front national ! Continuez donc de courir après lui ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. François Vannson.** C'est lui qui vous a donné votre majorité ! Alors, taisez-vous !

**M. le président.** Calmez-vous, monsieur Vannson !

**M. Christian Jacob.** Combien y a-t-il d'élus de gauche grâce à des triangulaires avec le Front national ? C'est une bonne question.

**M. le président.** Monsieur Jacob, je vous en prie.

**M. François Vannson.** Le Pen et Jospin, même combat !

**M. le président.** Monsieur Gerin, veuillez poursuivre !

**M. André Gerin.** Vous voulez que nous parlions de M. Blanc, dans le Languedoc-Roussillon ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Pour la France et l'Europe, l'immigration est une chance !

Le Gouvernement, en présentant ce projet de loi, même si celui-ci ne va pas, selon nous, assez loin (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), fait preuve de courage parce qu'il s'attaque aux idées du Front national – que cela vous plaise ou non –...

**M. François Vannson.** C'est grâce à lui que vous êtes élu !

**M. Thierry Mariani.** Vous lui servez la soupe !

**M. André Gerin.** ... et parce qu'il apporte une réponse humaniste et antilibérale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Plagnol, pour le groupe UDF.

**M. Henri Plagnol.** Monsieur le président, je soutiens la question préalable de M. Mariani.

**M. André Gerin.** On est rassurés !

**M. Henri Plagnol.** J'ai été très choqué par la caricature qu'a fait M. Gouzes, que j'ai connu plus modéré et plus inspiré,...

**M. Gérard Gouzes, vice-président de la commission.** J'ai été révolté !

**M. Henri Plagnol.** ... de la démonstration de l'un de nos collègues, qui a cité de simples faits statistiques et irrécusables. S'appuyant sur ces faits, notre collègue a abouti à un constat sur lequel, me semble-t-il, tout le monde ici est d'accord...

**M. Gérard Gouzes**, *vice-président de la commission*. Tiens donc ! Un de plus !

**M. Henri Plagnol**. ... et selon lequel les problèmes d'intégration sont plus difficiles aujourd'hui qu'il y a trente ans et les flux migratoires ont changé.

Parce qu'il faisait ce simple constat, monsieur Gouzes, vous avez tiré la conclusion scandaleuse que notre collègue était raciste et antisémite...

**M. le président**. Monsieur Plagnol, je vous rappelle qu'on ne peut interpellé un collègue et que vous avez la parole pour une explication de vote.

**Mme Véronique Neiertz**. En l'occurrence, il s'agit plutôt d'un fait personnel !

**M. Henri Plagnol**. Je m'arrête là, monsieur le président, renvoyant M. Gouzes à un excellent article du philosophe Alain Finkielkraut, qui a expliqué récemment dans *Le Monde* comment l'antiracisme finissait par justifier la diabolisation de l'autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je voudrais également m'étonner du fait que l'orateur du groupe communiste ait assimilé la défense de M. Mariani, parfaitement républicaine, du juste équilibre voulu par le législateur de 1993, à un plaidoyer en faveur de la préférence nationale, alors qu'il n'a eu de cesse de dénoncer les extrêmes des deux bords.

Ce n'est plus de la caricature : c'est de la propagande mensongère, indigne de cette assemblée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme Nicole Catala**. Très juste !

**M. Henri Plagnol**. Je voudrais maintenant en venir au fond.

**M. Claude Lanfranca**. Le fond, vous l'avez touché !

**M. Henri Plagnol**. La question préalable est parfaitement légitime puisque nous considérons qu'il n'y a pas lieu à délibérer et que c'est une erreur grave de remettre en cause l'équilibre introduit en 1993. Or vous remettez en cause cet équilibre avant même que l'on ait pu mesurer les effets de la loi !

A nos yeux, cet équilibre est juste car, comme l'a très bien expliqué M. Thierry Mariani, il concilie la tradition d'accueil de la France et le droit des jeunes nés en France de parents étrangers à devenir Français, avec l'exigence d'une démarche volontaire, d'un engagement, qui leur permette de dire au moins une fois dans leur vie qu'ils souhaitent adhérer à la collectivité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Claude Lanfranca**. *Bis repetita !*

**M. le président**. Je mets aux voix la question préalable. (*La question préalable n'est pas adoptée.*)

**M. le président**. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

#### FAIT PERSONNEL

**M. le président**. M. Peyrat m'a demandé la parole pour un fait personnel.

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat**. Monsieur le président, j'avais la naïveté de penser que, dans cet hémicycle, tous élus en vertu du suffrage universel et de la démocratie, nous avions le devoir primordial de nous respecter mutuellement, quelles que soient nos divergences.

**M. Bruno Le Roux**. On sait bien qui est qui !

**M. Jacques Peyrat**. J'avais la naïveté de penser aussi que cet hémicycle était le point de rencontre de la France entière, celle des campagnes et celle des villes ... (*A ce moment, de nombreux députés du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert se lèvent et quittent l'hémicycle.*)

**M. François Vannson**. Quel bel exemple de démocratie !

**M. Christian Jacob**. C'est la démocratie socialiste !

**M. le président**. Mes chers collègues, si vous voulez quitter l'hémicycle, faites-le en silence !

**M. Jacques Peyrat**. ... mais que, concernant le problème de l'immigration, nous pouvions avoir des vues divergentes.

Or j'ai entendu M. Gouzes, qui est par ailleurs vice-président de la commission, me traiter, si j'ai bien compris, de raciste.

**M. Christian Jacob**. C'est ce qu'il a dit !

**M. Jacques Peyrat**. Si c'est bien ce qu'il a dit, je lui demanderai d'avoir la délicatesse, puisqu'il est, comme moi, député, maire et avocat, de bien vouloir s'en excuser car je considère que c'est une injure, et même une diffamation.

Je voudrais lui dire, avant de savoir ce qu'il en pense, que je ne suis pas raciste et que je ne l'ai jamais été. J'ajouterai que je suis député et maire d'une ville qui est bien connue pour être située aux confins de l'immigration italienne, qu'elle a du reste parfaitement assimilée – je suis moi-même marié avec une jeune femme de souche italienne.

Ayant servi, ce qui n'est peut-être pas son cas, dans la Légion étrangère et ayant commandé à des hommes de différentes nationalités et de différentes races, je suis absolument incapable de faire preuve du racisme dont il m'accuse. Portant une robe d'avocat – d'avocat pénaliste – j'ai défendu depuis trente-cinq ans, devant tous les tribunaux de France, des femmes et des hommes qui me demandaient mes services sans jamais m'occuper ni de leur nationalité, ni de leur race, ni de leur couleur de peau, ni bien évidemment, de leur religion.

J'ajouterai enfin, et même si cela fait rire M. Gouzes, que je suis maire d'une ville de 450 000 habitants, précisément parce que les gens qui m'ont élu avaient sans doute le sentiment de choisir quelqu'un qui allait dans le sens qu'ils souhaitaient.

Je lui ferai de plus remarquer que si j'ai vaincu les candidats communistes et socialistes, par deux fois, j'ai également vaincu ceux du Front national, et que je n'ai donc, dans ce domaine, aucune leçon à recevoir.

C'est la raison pour laquelle je demande à M. Gouzes de bien vouloir s'excuser pour un propos que, vraisemblablement, l'énerverment lui a arraché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président**. La parole est à M. Gérard Gouzes.



**M. Gérard Gouzes.** Monsieur le président, mes chers collègues, je n'ai pas la réputation d'être un homme excessif. Notre collègue l'a dit tout à l'heure : je suis, c'est vrai, d'un tempérament modéré.

Mais lorsque, devant moi, un homme qui, par ailleurs, a l'habitude d'être modéré lui aussi, M. Mariani, tout d'un coup, dérape...

**M. Thierry Mariani.** Je n'ai pas dérapé.

**M. Gérard Gouzes.** ... et, dans sa passion, se met à parler de l'immigration en cloisonnant les zones et en décidant que certaines immigrations étaient recevables et d'autres pas...

**M. Thierry Mariani.** Je n'ai jamais dit ça ! C'est inadmissible !

**M. Gérard Gouzes.** Le *Journal officiel* en fera foi.

**M. Thierry Mariani.** C'est de la caricature !

**M. Gérard Gouzes.** Laissez-moi terminer, monsieur Mariani ! Ou vous m'avez mal compris, ou je vous ai mal compris.

**M. Thierry Mariani.** C'est vous qui m'avez mal compris !

**M. Bruno Le Roux.** On a compris la même chose que vous, monsieur Gouzes !

**M. Gérard Gouzes.** Vous avez parlé de l'immigration d'origine maghrébine, pour la stigmatiser.

**M. François Vannson.** Excusez-nous, et on n'en parle plus !

**M. Gérard Gouzes.** J'ai autant que vous, autant que M. Peyrat, l'amour de mon pays. Et ce n'est pas parce que M. Peyrat a été dans la Légion étrangère que je ne connais pas aussi bien que lui la Légion étrangère. Je suis aussi breveté de parachutisme !

**M. Jacques Peyrat.** Je le sais.

**M. Gérard Gouzes.** Ma mère est née à Sidi-bel-Abbès. J'ai fréquenté le quartier...

**M. Jacques Peyrat.** Viennot.

**M. Gérard Gouzes,** *vice-président de la commission.* ... exactement, le quartier Viennot. J'ai vu les jeunes recrues de la Légion étrangère. J'ai sauté en parachute avec les légionnaires. Alors, je n'ai aucune leçon à recevoir de vous à ce propos !

**M. Jacques Peyrat.** Mais je ne vous en donne pas !

**M. Gérard Gouzes.** Lorsque, tout à l'heure, je me suis fâché...

**M. François Vannson.** Vous avez dérapé !

**M. Gérard Gouzes.** ... révolté que j'étais par les propos de M. Mariani, vous m'avez, vous aussi, interpellé. Peut-être l'avez-vous fait, vous aussi, dans un moment d'énervement.

**M. Jacques Peyrat.** Certainement !

**M. Gérard Gouzes.** Vous le reconnaissez, comme moi-même je reconnais avoir été énervé par M. Mariani.

**M. Jacques Peyrat.** Sans doute !

**M. Gérard Gouzes.** Je vous ai dit, monsieur Peyrat, que vous aviez été au Front national.

**M. Jacques Peyrat.** Je l'assume.

**M. Gérard Gouzes.** Vous l'assumez.

Le Front national, que je sache – et ce n'est pas vous qui allez me dire aujourd'hui le contraire, puisque vous en êtes revenu – est un parti raciste...

**M. Jacques Peyrat.** Non !

**M. Gérard Gouzes.** ... puisqu'il prêche l'inégalité des races.

**M. Jacques Peyrat.** Non !

**M. Gérard Gouzes.** Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Le Pen lui-même !

**M. François Vannson.** C'est grâce à lui que vous avez été élu !

**M. Gérard Gouzes.** Donc, à partir du moment où j'entends des républicains de droite tenir les mêmes propos que le Front national, je ne peux que m'émouvoir...

**Mme Nicole Catala.** Excusez-vous, qu'on en finisse !

**M. Gérard Gouzes.** ... parce que j'aime mon pays, j'aime la France et j'aime la démocratie.

**M. François Vannson.** Nous, gaullistes, nous aimons la France !

**M. Gérard Gouzes.** Je souhaite que, ici, nous puissions débattre entre démocrates. Je souhaite que, ici, vous-mêmes, vous ne courtoisiez pas le Front national. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. François Vannson.** C'est grâce au Front national que vous avez été élu !

**M. Gérard Gouzes.** Lorsque je vous entends tenir les mêmes propos, je souffre au fond de moi-même – même si je ne partage pas toutes vos opinions.

Aussi, monsieur Peyrat, quand je vous ai traité de raciste, acceptons de dire que ce n'était pas au Peyrat d'aujourd'hui que je m'adressais mais à celui qui adhérerait, dans le temps, aux idées du Front national (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), et que, s'il est revenu sur ses idées, je veux bien le croire, mais alors qu'il me rassure définitivement et qu'il ne tienne plus, lui aussi, sur ces bancs, des propos qui pourraient me laisser penser le contraire.

**M. Bruno Le Roux.** Il n'a pas changé !

**M. Gérard Gouzes.** Voilà pourquoi, monsieur Peyrat, ce ne sont pas des excuses que je vous exprime, ce sont tout simplement des regrets sur une situation qui, incontestablement, par vos déparages successifs, nous amène, nous aussi, de temps en temps, à vous dire quelques vérités qui, je le reconnais, vous font quelquefois mal.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur Peyrat, tout en respectant votre passé de légionnaire, comme j'en suis sûr, vous respecterez le mien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

6

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures quinze, troisième séance publique :

Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi n° 633, relatif à la nationalité ;

M. Louis Mermaz, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 683).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 10 février 1998

#### SCRUTIN (n° 93)

*sur l'ensemble du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail.*

Nombre de votants .....	570
Nombre de suffrages exprimés .....	570
Majorité absolue .....	286

Pour l'adoption .....	316
Contre .....	254

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (251) :

*Pour* : 247. – MM. Yvon **Abiven**, Maurice **Adevah-Pœuf**, Stéphane **Alaize**, Damien **Alary**, Mme Sylvie **Andrieux**, MM. Léo **Andy**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Dominique **Baert**, Jean-Pierre **Baeumler**, Jean-Pierre **Balduyck**, Jean-Pierre **Balligand**, Gérard **Bapt**, Alain **Barrau**, Claude **Bartolone**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Mme Yvette **Benayoun-Nakache**, MM. Henri **Bertholet**, Eric **Besson**, Jean-Louis **Bianco**, André **Billardon**, Jean-Pierre **Blazy**, Serge **Blisko**, Patrick **Bloche**, Jean-Marie **Bockel**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Augustin **Bonrepaux**, André **Borel**, Jean-Michel **Boucheron**, Jean-Claude **Boulard**, Didier **Boulaud**, Pierre **Bourguignon**, Christian **Bourquin**, Mme Danièle **Bousquet**, MM. Jean-Pierre **Braine**, Pierre **Brana**, Mme Frédérique **Bredin**, M. Jean-Paul **Bret**, Mme Nicole **Bricq**, MM. François **Brottes**, Marcel **Cabiddu**, Alain **Cacheux**, Jérôme **Cahuzac**, Alain **Calmat**, Jean-Christophe **Cambadelis**, André **Capet**, Thierry **Carcenac**, Christophe **Caresche**, Mme Véronique **Carrion-Bastok**, MM. Laurent **Cathala**, Bernard **Cazeneuve**, Jean-Paul **Chanteguet**, Guy-Michel **Chauveau**, Jean-Claude **Chazal**, Daniel **Chevallier**, Didier **Chouat**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Jean **Codognès**, Pierre **Cohen**, François **Colcombet**, Mme Monique **Collange**, MM. François **Cuillandre**, Jean-Claude **Daniel**, Jacky **Darne**, Camille **Darsières**, Yves **Dauge**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Philippe **Decaudin**, Marcel **Dehoux**, Michel **Delebarre**, Jean **Delobel**, François **Deluga**, Jean-Jacques **Denis**, Mme Monique **Denise**, MM. Bernard **Derosier**, Claude **Desbons**, Michel **Destot**, Paul **Dhaille**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, René **Dosière**, Mme Brigitte **Douay**, MM. Raymond **Douyère**, Julien **Dray**, Tony **Dreyfus**, Pierre **Ducout**, Jean-Pierre **Dufau**, Jean-Louis **Dumont**, Mme Laurence **Dumont**, MM. Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Dupré**, Yves **Durand**, Jean-Paul **Durieux**, Philippe **Duron**, Claude **Evin**, Alain **Fabre-Pujol**, Albert **Facon**, Mme Nicole **Feidt**, MM. Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Fleury**, Jacques **Floch**, Pierre **Forgues**, Raymond

**Forni**, Jean-Louis **Fousseret**, Michel **Françaix**, Christian **Franqueville**, Georges **Frêche**, Gérard **Fuchs**, Robert **Gaïa**, Yann **Galut**, Roland **Garrigues**, Jean-Yves **Gateaud**, Jean **Gaubert**, Mmes Catherine **Génisson**, Dominique **Gillot**, MM. Jean **Glavany**, André **Godin**, Gaëtan **Gorce**, Alain **Gouriou**, Gérard **Gouzes**, Joël **Goyheneix**, Bernard **Grasset**, Michel **Grégoire**, Mmes Odette **Grzegorzulka**, Paulette **Guinchard-Kunstler**, MM. Jacques **Guyard**, Francis **Hammel**, Mme Cécile **Helle**, MM. Edmond **Hervé**, Jacques **Heudin**, François **Hollande**, Jean-Louis **Idiart**, Mme Françoise **Imbert**, MM. Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Armand **Jung**, Jean-Noël **Kerdraron**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Mme Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Pierre-Claude **Lanfranca**, Jack **Lang**, Mmes Jacqueline **Lazard**, Christine **Lazerges**, MM. Gilbert **Le Bris**, Jean-Yves **Le Déaut**, Mme Claudine **Ledoux**, MM. Jean-Yves **Le Drian**, Michel **Lefait**, Jean **Le Garrec**, Jean-Marie **Le Guen**, Patrick **Lemasle**, Georges **Lemoine**, Bruno **Le Roux**, René **Leroux**, Mme Raymonde **Le Texier**, MM. Alain **Le Vern**, Michel **Liebgott**, Mme Martine **Lignières-Cassou**, MM. Gérard **Lindeperg**, François **Loncle**, Bernard **Madrelle**, Martin **Malvy**, René **Mangin**, Jean-Pierre **Marché**, Daniel **Marcovitch**, Jean-Paul **Mariot**, Mme Béatrice **Marre**, MM. Daniel **Marsin**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Gilbert **Maurer**, Louis **Mermaz**, Roland **Metzinger**, Louis **Mexandeau**, Jean **Michel**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Gilbert **Mitterrand**, Yvon **Montané**, Gabriel **Montcharmont**, Arnaud **Montebourg**, Henri **Nallet**, Philippe **Nauche**, Bernard **Nayral**, Henri **Nayrou**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Alain **Néri**, Michel **Pajon**, François **Patriat**, Christian **Paul**, Vincent **Peillon**, Germain **Peiro**, Jean-Claude **Perez**, Mmes Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, Geneviève **Perrin-Gaillard**, Nicole **Pery**, Annette **Peulvast-Bergeal**, Catherine **Picard**, MM. Paul **Quilès**, Alfred **Recours**, Gérard **Revol**, Mme Marie-Line **Reynaud**, M. Patrick **Rimbert**, Mme Michèle **Rivasi**, MM. Alain **Rodet**, Marcel **Rogemont**, Bernard **Roman**, Yves **Rome**, Gilbert **Roseau**, Mme Yvette **Roudy**, MM. Jean **Rouger**, René **Rouquet**, Michel **Sainte-Marie**, Mme Odile **Saugues**, MM. Bernard **Seux**, Patrick **Sève**, Henri **Sicre**, Michel **Tamaya**, Mmes Catherine **Tasca**, Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Yves **Tavernier**, Pascal **Terrasse**, Gérard **Terrier**, Mmes Marisol **Touraine**, Odette **Trupin**, MM. Joseph **Tyrode**, Daniel **Vachez**, André **Vallini**, André **Vaucheze**, Michel **Vauzelle**, Michel **Vergnier**, Alain **Veyret**, Alain **Vidalies**, Jean-Claude **Viollet**, Philippe **Vuilque** et Kofi **Yamgnane**.

*Non-votant* : M. Laurent **Fabius** (président de l'Assemblée nationale).

##### Groupe R.P.R. (140) :

*Contre* : 139. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mme Michèle **Alliot-Marie**, MM. René **André**, André **Angot**, Philippe **Auberger**, Pierre **Aubry**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mmes Martine **Aurillac**,

Roselyne **Bachelot-Narquin**, MM. Edouard **Balladur**, Jean **Bardet**, François **Baroin**, Jacques **Baumel**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Bes-selat**, Jean **Besson**, Franck **Borotra**, Bruno **Bourg-Broc**, Michel **Bouvard**, Victor **Brial**, Philippe **Briand**, Louis de **Broissia**, Michel **Buillard**, Christian **Cabal**, Gilles **Carrez**, Mme Nicole **Catala**, MM. Jean-Charles **Cavaillé**, Richard **Cazenave**, Henry **Chabert**, Jean-Paul **Charié**, Jean **Charroppin**, Philippe **Chaulet**, Olivier de **Chazeaux**, François **Cornut-Gentille**, Alain **Cousin**, Jean-Michel **Couve**, Charles **Cova**, Henri **Cuq**, Jean-Louis **Debré**, Lucien **Degauchy**, Arthur **Dehaine**, Jean-Pierre **Delalande**, Patrick **Delnatte**, Jean-Marie **Demange**, Yves **Deniaud**, Patrick **Devedjian**, Eric **Doligé**, Guy **Drut**, Jean-Michel **Dubernard**, Marc **Dumoulin**, Jean-Pierre **Dupont**, Nicolas **Dupont-Aignan**, Christian **Estrosi**, Jean-Claude **Etienne**, Jean **Falala**, Jean-Michel **Ferrand**, François **Fillon**, Pierre **Frogier**, Yves **Fromion**, Robert **Galley**, René **Galy-Dejean**, Henri de **Gastines**, Jean de **Gaulle**, Hervé **Gay-mard**, Jean-Pierre **Giran**, Michel **Giraud**, Jacques **God-frain**, Louis **Guédon**, Jean-Claude **Guibal**, Lucien **Gui-chon**, François **Guillaume**, Jean-Jacques **Guillet**, Gérard **Hamel**, Michel **Hunault**, Michel **Inchauspé**, Christian **Jacob**, Didier **Julia**, Alain **Juppé**, Jacques **Kossowski**, Jacques **Lafleur**, Robert **Lamy**, Pierre **Lasbordes**, Thierry **Lazaro**, Pierre **Lellouche**, Jean-Claude **Lemoine**, Arnaud **Lepercq**, Jacques **Limouzy**, Lionnel **Luca**, Thierry **Mariani**, Alain **Marleix**, Franck **Marlin**, Jean **Marsaudon**, Philippe **Martin**, Patrice **Martin-Lalande**, Jacques **Masdeu-Arus**, Pierre **Mazeaud**, Gilbert **Meyer**, Jean-Claude **Mignon**, Charles **Miossec**, Renaud **Muse-lier**, Jacques **Myard**, Patrick **Ollier**, Mme Françoise de **Panafieu**, MM. Robert **Pandraud**, Jacques **Pélissard**, Dominique **Perben**, Michel **Péricard**, Pierre **Petit**, Jacques **Peyrat**, Etienne **Pinte**, Serge **Poignant**, Bernard **Pons**, Robert **Poujade**, Didier **Quentin**, Jean-Bernard **Raimond**, Jean-Luc **Reitzer**, Jean-Paul de **Rocca Serra**, Nicolas **Sarkozy**, André **Schneider**, Bernard **Schreiner**, Philippe **Séguin**, Frantz **Taittinger**, Michel **Terrot**, Jean-Claude **Thomas**, Jean **Tiberi**, Georges **Tron**, Anicet **Turinay**, Jean **Ueberschlag**, Léon **Vachet**, Jean **Valleix**, François **Vannson**, Emile **Vernaudo**, Roland **Vuil-laume**, Jean-Luc **Warsmann** et Mme Marie-Jo **Zimmermann**.

#### Groupe U.D.F. (113) :

*Contre* : 113. – MM. Jean-Pierre **Abelin**, Pierre **Albertini**, Mme Nicole **Ameline**, MM. François d'**Aubert**, Pierre-Christophe **Baguet**, Raymond **Barre**, Jacques **Barrot**, Mme Sylvia **Bassot**, MM. Dominique **Baudis**, François **Bayrou**, Jean-Louis **Bernard**, Claude **Birraux**, Jacques **Blanc**, Roland **Blum**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Jean-Louis **Borloo**, Bernard **Bosson**, Mme Christine **Boutin**, MM. Loïc **Bouvard**, Jean **Briane**, Yves **Bur**, Dominique **Bussereau**, Pierre **Cardo**, Antoine **Carré**, Hervé de **Charette**, Jean-François **Chossy**, Pascal **Clément**, Georges **Colombier**, René **Couanau**, Charles de **Courson**, Yves **Coussain**, Marc-Philippe **Daubresse**, Jean-Claude **Decagny**, Francis **Delattre**, Léonce **Deprez**, Laurent **Dominati**, Renaud **Donnedieu de Vabres**, Dominique **Dord**, Philippe **Douste-Blazy**, Renaud **Dutreil**, Charles **Ehrmann**, Alain **Ferry**, Nicolas **Foris-sier**, Jean-Pierre **Foucher**, Claude **Gaillard**, Gilbert **Gan-tier**, Claude **Gatignol**, Germain **Gengenwin**, Valéry **Gis-card d'Estaing**, Claude **Goasguen**, François **Gouldard**, Gérard **Grignon**, Hubert **Grimault**, Pierre **Hellier**,

Michel **Herbillon**, Pierre **Hériaud**, Patrick **Herr**, Phi-lippe **Houillon**, Mmes Anne-Marie **Idrac**, Bernadette **Isaac-Sibille**, MM. Denis **Jacquat**, Henry **Jean-Baptiste**, Jean-Jacques **Jégou**, Aimé **Kergueris**, Christian **Kert**, Marc **Laffineur**, Edouard **Landrain**, Jacques **Le Nay**, Jean-Claude **Lenoir**, Jean-Antoine **Leonetti**, François **Léotard**, Pierre **Lequiller**, Maurice **Leroy**, Roger **Lestas**, Maurice **Ligot**, François **Loos**, Alain **Madelin**, Christian **Martin**, Jean-François **Mattei**, Pierre **Méhaignerie**, Michel **Meylan**, Pierre **Micaux**, Charles **Millon**, Mme Louise **Moreau**, MM. Jean-Marie **Morisset**, Alain **Moyne-Bressand**, Yves **Nicolin**, Arthur **Paccht**, Domi-nique **Paillé**, Paul **Patriarcke**, Bernard **Perrut**, Henri **Plagnol**, Ladislav **Poniatowski**, Jean-Luc **Préel**, Jean **Proriol**, Marc **Reymann**, Jean **Rigaud**, Jean **Roatta**, Gilles de **Robien**, François **Rochebloine**, José **Rossi**, Rudy **Salles**, André **Santini**, Joël **Sarlot**, François **Sauva-det**, Jean-Pierre **Soisson**, Guy **Teissier**, Philippe **Vasseur**, Michel **Voisin**, Gérard **Voisin**, Jean-Jacques **Weber**, Pierre-André **Wiltzer** et Adrien **Zeller**.

#### Groupe communiste (36) :

*Pour* : 36. – MM. François **Asensi**, Gilbert **Biessy**, Claude **Billard**, Bernard **Birsinger**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, Patrice **Carvalho**, Alain **Clary**, Christian **Cuvilliez**, René **Dutin**, Daniel **Feurtet**, Mme Jacqueline **Frayse**, MM. André **Gerin**, Pierre **Goldberg**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Robert **Hue**, Mmes Muguette **Jac-quaint**, Janine **Jambu**, MM. André **Lajoinie**, Jean-Claude **Lefort**, Patrick **Leroy**, Félix **Leyzour**, François **Liberti**, Patrick **Malavieille**, Roger **Mei**, Ernest **Mou-toussamy**, Bernard **Outin**, Daniel **Paul**, Jean-Claude **Sandrier**, Jean **Tardito**, Michel **Vaxès** et Jean **Vila**.

#### Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

*Pour* : 33. – M. André **Aschieri**, Mmes Marie-Hélène **Aubert**, Huguette **Bello**, MM. Pierre **Carassus**, Roland **Carraz**, Gérard **Charasse**, Bernard **Charles**, Yves **Cochet**, Michel **Crépeau**, Jean-Pierre **Defontaine**, Jacques **Desallangre**, Roger **Franzoni**, Guy **Hascoët**, Elie **Hoarau**, Claude **Hoarau**, Robert **Honde**, François **Huwart**, Guy **Lengagne**, Noël **Mamère**, Jean-Michel **Marchand**, Alfred **Marie-Jeanne**, Mme Gilberte **Marin-Moskovitz**, MM. Jean-Pierre **Michel**, Jean-Paul **Nunzi**, Jean **Pontier**, Jacques **Rebillard**, Jean **Rigal**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Roger-Gérard **Schwartzenberg**, Michel **Suchod**, Alain **Tourret** et Aloyse **Warhouver**.

#### Non-inscrits (3).

*Contre* : 2. – MM. Dominique **Caillaud** et Philippe de **Villiers**.

#### Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Claude Jacquot, qui était présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Xavier Deniau et André Thien Ah Koon, qui étaient présents au moment du scrutin ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».







